

# VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN EUROPE

*Anna-Lena REBAUD*

*Sous la direction de  
Denis STOKKINK*

CAHIERS | 2017 | N°37  
**Développement durable**



---

**COMPRENDRE POUR AGIR**

# VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE EN EUROPE

*Anna-Lena REBAUD*

*Sous la direction de Denis STOKKINK*

Avec le soutien de Bruxelles-Environnement

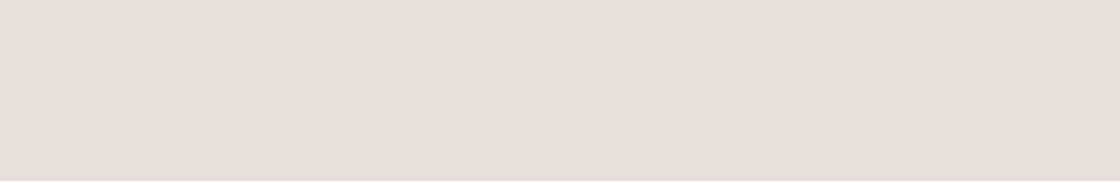


# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE</b>	<b>6</b>
<b>I. PACK ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ANALYSE DES MESURES DE LA COMMISSION JUNCKER</b>	<b>8</b>
1. INTRODUCTION	8
2. BOUCLER LA BOUCLE : DES MESURES À CHAQUE ÉTAPE DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS	9
2.1. Mieux produire	9
2.2. Vers une consommation durable	11
2.3. Améliorer la gestion des déchets : propositions de révision de la législation	15
2.4. Transformer les déchets en ressources	18
3. IDENTIFICATION DE SECTEURS PRIORITAIRES AUX DÉFIS SPÉCIFIQUES	20
3.1. Matières plastiques	20
3.2. Déchets alimentaires	20
3.3. Matières premières critiques	21
3.4. Construction et démolition	21
3.5. Biomasse et bioproduits	22
4. CONCLUSION	23
<b>II. TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE : FINANCEMENTS ET LEVIERS</b>	<b>24</b>
1. INTRODUCTION	24
2. INVESTISSEMENTS	24
2.1. Volume d'investissements requis et répartition sectorielle	24
2.2. Fonds et programme d'investissement européens	25
3. INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES INCITATIFS	28
3.1. Stimuler la demande par l'achat public	28
3.2. Faciliter l'accès au crédit	30

3.3. Appels à projet, subventions et bourses	32
3.4. Le levier fiscal	34
4. CONCLUSION	36
<b>III. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EMPLOI : ENJEUX ET PERSPECTIVES</b>	<b>37</b>
1. INTRODUCTION	37
2. ANALYSE QUANTITATIVE : CRÉATION D'EMPLOIS ET RÉALLOCATION SECTORIELLE	38
2.1. Approvisionnement durable	39
2.2. Écoconception	41
2.3. Écologie industrielle et territoriale	41
2.4. Économie de fonctionnalité	42
2.5. Allongement de la durée de vie des produits	42
2.6. Gestion des déchets	44
3. ANALYSE QUALITATIVE DES EMPLOIS CRÉÉS	46
3.1. Répartition équitable sur les territoires	46
3.2. Pérennité des emplois créés	47
3.3. Niveaux de qualification	47
4. SOUTENIR L'EMPLOI DANS LA TRANSITION	48
4.1. Des études pour orienter la transition	48
4.2. Restructurer les filières	48
4.3. Le levier de la formation	49
4.4. Le rôle des acteurs publics	50
5. CONCLUSION	50
<b>IV. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ESS : COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES</b>	<b>52</b>
1. INTRODUCTION	52

2. ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DES PARTENAIRES NATURELS	53
2.1. L'économie sociale, présente historiquement dans le secteur du réemploi	53
2.2. L'économie sociale, également présente dans d'autres secteurs de l'économie circulaire	54
2.3. Synergies et complémentarités	58
3. PERSPECTIVES ET LEVIERS	60
3.1. Exploiter les secteurs à fort potentiel	60
3.2. Améliorer la visibilité et la reconnaissance des structures de l'économie sociale	64
3.3. Coopération	68
3.4. Optimiser le modèle économique	70
4. CONCLUSION	72
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>	<b>73</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>75</b>



# INTRODUCTION GÉNÉRALE

« *L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du produit intérieur brut (PIB) tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être.* »

Avise<sup>1</sup>

L'économie circulaire tend à découpler la croissance économique et l'utilisation des ressources, c'est-à-dire que la production de richesses économiques continue à croître indépendamment de la consommation des ressources. Pendant l'industrialisation, la relation entre celles-ci a été linéaire. Puis, une combinaison de l'évolution de la réglementation et du progrès technologique, et dans certains cas de hausses de prix, a conduit à une utilisation plus efficace des ressources<sup>2</sup>. Si le découplage de la croissance et de l'utilisation des ressources s'est fait plus ou moins naturellement dans un premier temps, le Club de Rome estime que les forces de marché « *ne sont pas susceptibles d'évoluer seules vers une structure plus découplée de l'économie* » et souligne la nécessité de mesures politiques<sup>3</sup>.

Les entreprises ayant adopté des stratégies d'économie circulaire pointent en effet plusieurs freins économiques à la transition : les démarches d'économie circulaire sont souvent porteuses de surcoûts, lorsqu'elles impliquent des matières premières recyclées par exemple. Les investissements requis sont élevés et leur rentabilité est incertaine, ce qui rend difficile la recherche d'investisseurs. De plus, la transition est freinée par une demande faible et contrainte : les entreprises font notamment remarquer que la commande publique implique rarement des critères de développement durable ou de circularité<sup>4</sup>.

---

1. Avise, Définition : Economie circulaire : de quoi parle-t-on ?, <http://www.avise.org/articles/economie-circulaire-de-quoi-parle-t-on/> [Consulté le 8.03.2017].

2. WIKJMAN Anders, SKANBERG Kristian, L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, Des avancées réelles pour l'emploi et le climat dans une économie basée sur les énergies renouvelables et l'efficacité des ressources, Club de Rome, 2015.

3. Idem.

4. ADOUE Cyril, BEULQUE Rémi, CARRÉ Laetitia, COUTEAU Julie. Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? : Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Institut de l'économie circulaire. 2014.

Pour permettre la transition, l'intervention d'acteurs publics est ainsi essentielle : ils doivent investir là où le risque est trop élevé pour attirer des investisseurs privés, soutenir les entreprises et inciter, via des instruments économiques, à l'adoption de logiques circulaires. La transition exige également un soutien politique à tous les niveaux. L'économie circulaire s'enracine dans les territoires, ce qui nécessite une action des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux, tandis que les chaînes d'approvisionnement s'étendent à l'échelle mondiale : un soutien au niveau européen est donc nécessaire.

Dans un premier chapitre, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS présente donc **le paquet économie circulaire et les mesures mises en place par la Commission Juncker pour accompagner cette transition**, désormais nécessaire et prioritaire pour les pouvoirs publics européens. Dans un deuxième temps, nous analysons ainsi **les financements et les leviers à la transition vers une économie circulaire**.

Troisièmement, nous nous concentrons sur **les enjeux et perspectives de l'économie circulaire dans le domaine de l'emploi**. En effet, si l'économie circulaire apporte une réponse efficace aux problématiques de surconsommation énergétique et d'épuisement des ressources naturelles, il est essentiel de ne pas la concevoir uniquement comme une question environnementale, mais aussi comme une composante essentielle des stratégies en faveur de l'emploi et de la compétitivité<sup>5</sup>.

Les acteurs publics ont bien compris que l'enjeu de l'emploi est fondamental et est un argument qui revient régulièrement dans leur discours promouvant l'économie circulaire. La Commission européenne a, par exemple, beaucoup insisté sur l'objectif de « *libérer le potentiel de croissance et d'emplois de l'économie circulaire* » lors de l'annonce de son plan d'action pour l'économie circulaire.

Pour finir, alors que **l'économie sociale et solidaire (ESS)** est une thématique phare de POUR LA SOLIDARITÉ-PLS, nous interrogeons **le lien entre celle-ci et l'économie circulaire**. Complémentaires, l'ESS et l'économie circulaire s'influencent l'une l'autre : les entreprises sociales sont pionnières dans l'économie circulaire et celle-ci constitue un pan essentiel de l'ESS. Par ailleurs, les valeurs de l'une et l'autre se renforcent et se confondent.

Denis STOKKINK  
Président

---

5. WIJCKMAN Anders, SKANBERG Kristian, L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, Club de Rome, Fondation MAVVA, mai 2015.

# I. PACK ÉCONOMIE CIRCULAIRE : ANALYSE DES MESURES DE LA COMMISSION JUNCKER

## 1. INTRODUCTION

---

En décembre 2014, l'abandon du paquet Économie circulaire, hérité de la Commission Barroso, par la nouvelle Commission européenne avait déclenché de nombreuses critiques. Sous la pression des ONG, du Parlement européen et du Conseil, dont les avis n'avaient pas été demandés avant le retrait de la proposition législative, Frans Timmermans, vice-président de la Commission Juncker, avait promis la préparation d'un paquet « plus ambitieux » pour l'année suivante.

Après avoir lancé une consultation publique, à laquelle POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a répondu, la Commission a présenté en décembre 2015 un nouveau paquet. Très attendu, il a à son tour suscité de nombreux commentaires. Décevant pour les ONG et pour plusieurs eurodéputés qui regrettent des objectifs liés aux déchets moins ambitieux et un noyau contraignant jugé faible, plus réaliste pour les lobbies des entreprises, qui soulignent la pertinence d'une vue à long-terme, il est en tout cas salué pour son approche globale : contrairement au précédent paquet dont les mesures concernaient principalement la gestion des déchets, le paquet de la Commission Juncker prend en compte l'ensemble du cycle de vie des produits, de la conception à la transformation des déchets en ressources.

Avec une série de mesures présentée dans son plan d'action « Boucler la boucle » et dans quatre propositions de révision de directives relatives aux déchets, la Commission a pour objectifs de « *libérer le potentiel de croissance et d'emploi de l'économie circulaire* », de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 450 millions de tonnes d'ici 2030, et de réduire les coûts pour les entreprises et la dépendance de l'Union européenne aux importations de matières premières. Avec de tels objectifs, la question de l'efficacité des mesures se pose. Dans une analyse critique de ce paquet, POUR LA SOLIDARITÉ présente et évalue la pertinence, l'ambition et la faisabilité de ses mesures.

Pour ce faire, nous présentons, dans une première partie, les mesures proposées pour chaque étape du cycle de vie des produits et les critiques qui peuvent y être apportées. Nous précisons ensuite comment la Commission prévoit de répondre aux défis spécifiques posés par certains flux de matières à travers l'identification de secteurs prioritaires.

## 2. BOUCLER LA BOUCLE : DES MESURES À CHAQUE ÉTAPE DU CYCLE DE VIE DES PRODUITS

---

La principale faiblesse du modèle d'économie linéaire, qui suit la logique du « extraire – fabriquer – jeter », réside dans l'utilisation massive et inefficace des ressources, dont la valeur n'est pas pleinement exploitée. Cela se traduit par une insécurité d'approvisionnement et une production importante de déchets. Une économie circulaire vise, à l'inverse, à préserver pour une durée optimale la valeur des matières et de l'énergie utilisées dans les produits tout au long de ce qu'il convient d'appeler la « chaîne de valeur ». Pour une transition réussie vers une économie circulaire, il faut donc agir à chaque étape de la chaîne de valeur, en tenant compte des interactions et interdépendances qui existent entre chacune d'entre elles : depuis l'extraction des matières premières jusqu'à la gestion des déchets et au recyclage, en passant par la conception de matières et de produits, par la production, la consommation de biens et par les systèmes de réparation, de retransformation et de réutilisation. Une approche globale, c'est justement ce que propose le paquet de la Commission Juncker.

### 2.1. Mieux produire

Les étapes du cycle de vie d'un produit étant interdépendantes, une meilleure production s'inscrit d'une part dans une meilleure prise en compte des étapes suivantes (consommation, production, gestion et réutilisation des déchets) lors de la conception, et d'autre part dans une meilleure utilisation des ressources dans le processus de production.

#### 2.1.1. Conception des produits

Comme le décrit la Fondation Ellen MacArthur, l'économie circulaire est une économie où « *les choses sont faites pour être refaites* »<sup>6</sup>, c'est-à-dire qu'elles sont *pensées* intelligemment et en anticipation des étapes suivantes du cycle de vie : elles sont pensées pour que leur utilisation soit peu gourmande en énergie et en ressources, pour produire le moins de déchets possibles, pour être réparées (réemploi), valorisées (recyclage) ou refaites (refabrication) en fin de cycle. Une conception intelligente ayant une incidence sur toutes les étapes suivantes, elle constitue une étape fondamentale, mais à laquelle les entreprises ne sont pas suffisamment incitées. Les signaux actuels du marché sont insuffisants, c'est pourquoi la Commission propose dans son plan d'action des mesures incitatives.

---

6. Ellen MacArthur Foundation, Économie circulaire : concept, <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire/concept>.

Elle prévoit d'une part, l'intégration d'exigences pertinentes pour l'économie circulaire en matière de conception des produits. La directive Ecoconception<sup>7</sup> prévoit déjà des critères en matière d'efficacité énergétique, mais la Commission souhaite intégrer des critères de réparabilité, de durabilité, de recyclabilité et d'identification de certains matériaux ou substances. Cependant, le plan de travail sur l'écoconception pour la période 2015-2017, qui devait donner des détails sur les modalités de mise en œuvre, n'a toujours pas été publié. Plusieurs ONG avaient justement regretté que l'écoconception ne fasse l'objet que d'un « *plan d'action confus dont on doute qu'il permette réellement d'allonger la durée de vie des produits* »<sup>8</sup>.

D'autre part, la Commission prévoit d'encourager une meilleure conception via le régime de responsabilité élargie des producteurs (REP). Suivant ce principe, les fabricants et les importateurs de produits doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. Dans sa proposition de révision de la directive relative aux déchets<sup>9</sup>, la Commission propose de fixer des exigences opérationnelles minimales applicables à ce régime, étant donné les variations d'efficacité entre les États membres. Cette mesure devrait notamment contribuer à l'incorporation des coûts liés à la fin de vie des produits dans le prix de ceux-ci, incitant ainsi les producteurs à mieux tenir compte de la recyclabilité et des possibilités de réutilisation des produits lors de leur conception.

### 2.1.2. Processus de production

Même pour des produits ou matériaux bien conçus, une utilisation inefficace des ressources lors du processus de production peut se traduire par des pertes d'opportunité commerciale via des coûts surélevés ou une insécurité en matière d'approvisionnement en matières premières, ou encore par une importante production de déchets. Pour prévenir ce genre de problèmes, la Commission propose de recourir à des instruments déjà existants. Elle souhaite notamment encourager l'approvisionnement durable de matières premières primaires au niveau mondial, par le biais de « dialogues stratégiques », de partenariats et de sa politique commerciale.

Elle incite par ailleurs à l'utilisation des meilleures techniques disponibles (MTD), instaurées en 1996 par une directive ayant pour objet la

---

7. Directive 2009/125/EC du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie.

8. Communiqué conjoint des Amis de la Terre et de Zero Waste France, « Économie circulaire : où est l'ambition annoncée de l'Europe ? », 2/12/2015, <http://www.amisdelaterre.org/Economie-circulaire-ou-est-l.2220.html>.

9. Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets, COM/2015/0595 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

prévention de la pollution par les processus industriels<sup>10</sup>. Ces MTD, des méthodes satisfaisant le mieux aux critères de développement durable, sont répertoriées dans des documents de référence (BREF) et doivent être utilisées par les installations industrielles à risque pour que celles-ci obtiennent une autorisation d'activité. La Commission s'est engagée à poursuivre la promotion de ces MTD et à y intégrer des orientations sur les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets et d'utilisation efficace des ressources.

Au-delà de ces mesures existantes, la Commission souhaite promouvoir des procédés industriels innovants, comme la symbiose industrielle ou la refabrication. Pour faciliter la symbiose industrielle, qui permet aux déchets ou aux sous-produits d'un secteur de devenir des intrants pour un autre secteur, elle propose<sup>11</sup>, par exemple, d'harmoniser et de simplifier le cadre juridique applicable aux sous-produits et au statut de fin de la qualité de déchet<sup>12</sup>. Elle propose également de soutenir les processus de refabrication (série d'étapes de fabrication au cours desquelles une partie ou un produit usagé redevient comme neuf ou est plus performant, avec une garantie correspondante) par le financement pour la recherche et l'innovation, notamment via le programme Horizon 2020.

## 2.2. Vers une consommation durable

Pour encourager les entreprises à revoir leur modèle d'activité et à effectuer une transition vers un modèle d'économie circulaire, encore faut-il une demande pour ce type de produits et services. La transition vers une économie circulaire ne pourra se faire qu'avec un changement de comportement massif des consommateurs. Or, les choix de consommation sont influencés par de nombreuses variables, notamment le prix et l'information disponible, sur lesquelles la Commission a décidé de concentrer ses efforts.

### 2.2.1. Mesures incitatives : information et prix

Une récente étude<sup>13</sup> de la Commission européenne a montré que les allégations écologiques sur certains produits ne respectent pas toujours les exigences légales en matière de fiabilité, de précision et de clarté.

---

10. Directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996, relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

11. Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets, op. cit.

12. Ibid.

13. Directorate-General for Justice and Consumers, European Commission, Consumer market study on environmental claims for non-food products, July 2014.

Pour remédier à ces problèmes bien connus d'asymétrie de l'information, la Commission a déjà mis en place plusieurs instruments, qu'elle explique vouloir développer. Elle souhaite par exemple garantir une meilleure application de la directive relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs<sup>14</sup> et examiner les moyens d'accroître l'efficacité du label écologique volontaire de l'UE<sup>15</sup>. En 2013, elle a également lancé des projets pilotes pour tester l'empreinte environnementale de produits<sup>16</sup>. Enfin, en 2015, la Commission a proposé un système d'étiquetage amélioré pour la performance énergétique des appareils électroménagers et autres produits liés à l'énergie<sup>17</sup>. Cette proposition a été adoptée en juin dernier par le Parlement<sup>18</sup> et souligne l'importance de fournir aux consommateurs d'autres informations que la simple efficacité énergétique, comme la réparabilité, la durabilité ou la présence de matériaux recyclés. Si ces travaux sont positifs, l'Institut de l'économie circulaire fait cependant remarquer que les exigences en matière d'affichage environnemental devraient être élargies à l'ensemble des produits durables, et pas seulement ceux liés à l'énergie<sup>19</sup>.

Le meilleur moyen de faire évoluer les comportements des consommateurs consiste à adresser des signaux de prix clairs. Dans son plan d'action, la Commission ne propose aucune mesure contraignante et précise à ce propos : elle encourage simplement les États membres à « prévoir des mesures d'incitation à la consommation de produits et services durables », notamment par le recours à des instruments économiques, afin que les prix des produits reflètent mieux leurs coûts environnementaux. L'Institut de l'économie circulaire propose de son côté des mesures concrètes, comme la réduction du taux de TVA sur les matières premières secondaires et sur les activités et produits de la réparation et du réemploi. Il se joint également à une préconisation du 7ème programme d'actions pour l'environnement qui propose d'évaluer la possibilité de reporter une partie de la fiscalité pesant actuellement sur le travail vers la consommation de ressources, ce qui contribuerait à libérer le potentiel de croissance et d'emploi de

---

14. Directive 2005/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2005 relative aux les pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur.

15. Règlement (CE) N°66/2010 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 établissant le label écologique de l'UE.

16. Communication from the Commission to the European Parliament and the Council, Building the Single Market for Green Products, Facilitating better information on the environmental performance of products and organizations, COM(2013) 0196 final, Brussels, 9th April 2013.

17. Proposition de Règlement établissant un cadre pour l'étiquetage de l'efficacité énergétique et abrogeant la directive 2010/30/EU, COM(2015) 341, Bruxelles, 15 juillet 2015.

18. Texte adopté en première lecture le 6 juillet 2016.

19. Institut de l'économie circulaire, Avis sur le Paquet « économie circulaire » de la Commission Européenne, Paris, 17 juin 2016.

l'économie circulaire. Le Comité économique et social européen (CESE)<sup>20</sup> évoque quant à lui le problème de l'accessibilité et du caractère abordable de l'appareil le plus performant pour tous les consommateurs et souligne la nécessité de mettre au point des mécanismes de soutien pour permettre aux plus pauvres d'y accéder. Ces mécanismes pourraient prendre la forme d'un programme de crédit garanti par le gouvernement ou d'un dispositif de financement pris en charge par les fabricants.

### 2.2.2. Protéger les consommateurs

Étant donné que l'économie circulaire repose sur le concept de chaîne de valeur, dans laquelle la valeur d'un produit est conservée le plus longtemps possible (durée de vie) ou bien reportée (réparabilité, réemploi, recyclabilité), il est essentiel de protéger les consommateurs contre les produits défectueux ou à faible durée de vie.

L'étape de la conception joue encore une fois un rôle essentiel et doit anticiper la réparation et la réutilisation des produits, qui allongent leur durée de vie. La Commission s'est engagée dans le cadre des travaux sur l'écoconception<sup>21</sup> à intégrer des exigences en matière de disponibilité des pièces détachées et des informations concernant les réparations. Les secteurs de la réutilisation et de la réparation nécessitant une forte intensité de main d'œuvre, ils représentent un enjeu central dans le cadre de l'économie circulaire. C'est pourquoi l'Institut de l'économie circulaire se montre sceptique face aux mesures proposées par la Commission : il pointe la nécessité d'étudier les leviers et les freins à la transition professionnelle vers les métiers de l'économie circulaire et d'instaurer des accords volontaires entre producteurs et acteurs de la réparation et du réemploi<sup>22</sup>.

Pour lutter contre les pratiques problématiques d'obsolescence programmée, la Commission s'est engagée à lancer un programme d'essais indépendants financé dans le cadre du programme Horizon 2020 pour déceler ce genre de pratiques et définir les moyens d'y remédier. La question de la durée de vie étant centrale, cette mesure est jugée insuffisante par le CESE qui demande à la Commission des mesures plus ambitieuses<sup>23</sup>.

---

20. Comité économique et social européen, Avis NAT/676 sur le Paquet « économie circulaire », Bruxelles, 27 avril 2016.

21. Le 30 novembre 2016, la Commission européenne a proposé un nouveau paquet énergie intitulé « Une énergie propre pour tous les européens » qui projette, notamment, de réviser la directive sur l'écoconception.

22. Institut de l'économie circulaire, Avis sur le Paquet « économie circulaire » de la Commission Européenne, Paris, 17 juin 2016.

23. Comité économique et social européen, Avis NAT/676 sur le Paquet « économie circulaire », Bruxelles, 27 avril 2016.

### 2.2.3. Promouvoir des formes de consommation innovantes

La transition vers une économie circulaire nécessite un changement des mentalités, et notamment l'abandon de la notion traditionnelle de propriété du produit. Les modèles d'économie collaborative<sup>24</sup> (partage des produits et des infrastructures) et d'économie de fonctionnalité (consommation de service plutôt que de produits), qui permettent de découpler la performance économique d'une entreprise de sa consommation de ressources et d'énergie, peuvent soutenir le développement de l'économie circulaire.

C'est pourquoi la Commission s'engage à soutenir ces nouveaux modèles commerciaux et de consommation grâce au financement au titre d'Horizon 2020 et de la politique de cohésion. Au-delà des freins financiers, l'Institut de l'économie circulaire recommande de recenser les freins réglementaires au déploiement de l'économie de fonctionnalité et de créer une plateforme d'accompagnement des TPE et PME au changement de modèle économique. La Commission s'était également engagée dans son plan d'action à élaborer un programme européen pour l'économie collaborative, qui a effectivement été communiqué sous forme d'agenda en juin dernier<sup>25</sup>.

### 2.2.4. Le rôle des marchés publics

Les marchés publics représentant 20% du PIB de l'UE<sup>26</sup>, ils peuvent jouer un rôle-clé dans la transition vers une économie circulaire. Ce rôle serait stimulé grâce à de nouvelles mesures concernant les marchés publics écologiques, un processus de passation de marché dans le cadre desquels les pouvoirs publics intègrent des considérations environnementales dans les critères de sélection et d'attribution. La Commission s'est engagée à mettre l'accent sur les aspects relatifs à l'économie circulaire dans les critères nouveaux ou révisés s'appliquant à ce type de marchés publics et à soutenir un recours plus important aux PME en montrant l'exemple. Le CESE souligne que le critère financier reste le critère prépondérant dans la décision d'attribution et souhaite que l'offre écologique devienne le choix par défaut<sup>27</sup>. Encore une fois, l'Institut de l'économie circulaire critique l'insuffisance de ces mesures, et recommande de fixer des objectifs nationaux d'intégration de ces critères dans les procédures de passation de marchés publics<sup>28</sup>.

---

24. Voir MANDEL, Camille, Economie collaborative : de l'enthousiasme à la vigilance, Note d'analyse, Pour La Solidarité, juin 2016.

25. Communication de la Commission, Un agenda européen pour l'économie collaborative, COM(2016) 356 final, Bruxelles. 2 juin 2016.

26. Commission européenne, Boucler la boucle, Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

27. Comité économique et social européen, Avis NAT/676 sur le Paquet « économie circulaire », Bruxelles, 27 avril 2016.

28. Institut de l'économie circulaire, Avis sur le Paquet « économie circulaire » de la Commission Européenne, Paris, 17 juin 2016.

## 2.3. Améliorer la gestion des déchets : propositions de révision de la législation

Considérant le rôle déterminant de la gestion des déchets dans l'économie circulaire, la Commission a préparé, à l'occasion de l'adoption du paquet, quatre propositions de révision des directives liées aux déchets : une proposition de directive relative aux déchets<sup>29</sup>, une autre relative aux déchets d'emballage<sup>30</sup>, une troisième concernant la mise en décharge des déchets<sup>31</sup>, ainsi qu'une proposition de directive relative aux déchets électriques et électroniques<sup>32</sup>. Ensuite, le projet législatif a été examiné par la Commission Environnement du Parlement européen et le 24 janvier 2017, les députés ont remis un rapport voté en séance plénière entre le 13 et le 16 mars 2017.

### 2.3.1. Objectifs contraignants relatifs au recyclage

Ces propositions de directive contiennent des objectifs chiffrés juridiquement contraignants. Elles prévoient un objectif commun pour l'Union en vue du recyclage et du réemploi de 65% de déchets municipaux et de 75% des déchets d'emballage d'ici à 2030. Ces objectifs ont fait l'objet de nombreuses critiques, car ils sont chacun inférieurs de cinq points aux objectifs proposés dans le parquet de la Commission Barroso. Frans Timmermans s'est défendu en conférence de presse en déclarant : « *Nous aurions pu mettre la barre à 100%, ça aurait été encore plus ambitieux, mais qu'est-ce que ça aurait voulu dire concrètement ? Je préfère accomplir des progrès réalistes plutôt que de viser les étoiles.* »<sup>33</sup> Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) a d'ailleurs exprimé ses réserves sur la faisabilité de ces objectifs<sup>34</sup>.

Pour permettre une meilleure comparaison entre les États membres, les propositions abordent également la question-clé du calcul du taux de recyclage. La Commission prend en compte les difficultés que peuvent

29. Modifiant la directive-cadre 2008/98/CE relative aux déchets.

30. Modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballage.

31. Modifiant la directive 1999/31/CE.

32. Modifiant la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage, la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs, et la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques

33. CRISP, James, « Bruxelles présente un paquet sur l'économie circulaire aux objectifs allégés », Euractiv.fr, 3 décembre 2015. <http://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/bruxelles-presente-un-paquet-sur-l-economie-circulaire-aux-objectifs-alleges/>, [consulté le 16.08.2016].

34. Conseil des communes et régions d'Europe, Économie circulaire – Les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion des déchets, mars 2016.

rencontrer certains États membres dans la réalisation de ces objectifs et s'engage à leur fournir une assistance technique, tout en prévoyant la possibilité de reporter les délais pour les pays les plus en difficulté.

### **2.3.2. Objectifs contraignants relatifs à la mise en décharge**

Les propositions contiennent également un objectif contraignant (et non pas volontaire comme c'était le cas dans le précédent paquet) de réduction de la mise en décharge à tout au plus 10% des déchets municipaux d'ici à 2030 et une interdiction de mise en décharge des déchets collectés séparément. Ces dispositions constituent un progrès par rapport au précédent paquet, dans la mesure où elles entreront en vigueur dès la transposition de la directive (et non en 2025). Pour atteindre ces objectifs, l'utilisation d'instruments économiques comme des taxes de mise en décharge ou un système de tarification en fonction du volume de déchets sont encouragés.

### **2.3.3. Considérer l'ensemble des flux de déchets**

Un problème majeur de ces objectifs réside dans le fait qu'ils ne concernent que les déchets municipaux. Or, comme le fait remarquer le CCRE, ceux-ci ne constituent qu'environ 10% de la totalité des déchets générés au sein de l'UE<sup>35</sup>. Les législateurs devraient prendre des dispositions pour améliorer la gestion de l'ensemble des flux des déchets, y compris les déchets industriels.

Une approche législative concernant ce type de déchets est jugée inefficace par Frans Timmermans, étant donné la variété des flux qui les caractérise. Il s'agit effectivement d'un secteur difficile à appréhender, ce qui se reflète dans l'insuffisance des données statistiques concernant ces types de déchets, comme l'indique l'Institut de l'économie circulaire<sup>36</sup>.

La Commission souhaite de plus améliorer la collecte et le tri des déchets, qui sont souvent partiellement financés par les régimes de responsabilité élargie des producteurs (REP). L'efficacité de ces régimes varie en effet beaucoup entre les États membres et peut donc être améliorée : la proposition de révision de la directive liée aux déchets suggère de fixer des exigences opérationnelles minimales à ces régimes, notamment des conditions minimales en matière de transparence et de rapport coût-efficacité. Le CCRE va plus loin en suggérant que l'ensemble des coûts de la gestion des déchets de produits soient couverts par ces régimes, qu'ils

---

35. Conseil des communes et régions d'Europe, Économie circulaire – Les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion des déchets, mars 2016.

36. Institut de l'économie circulaire, Avis sur le Paquet « économie circulaire » de la Commission Européenne, Paris, 17 juin 2016.

soient gérés par des opérateurs publics ou privés<sup>37</sup>. Le CESE préconise, quant à lui, de rendre ce type de système obligatoire dans tous les États membres.<sup>38</sup>

Enfin, la Commission s'est engagée à examiner la potentialité d'une synergie entre valorisation des déchets en énergie, notamment par l'incinération, et la politique de l'UE en matière d'énergie et de climat. Cette proposition est fortement critiquée par les ONG, qui décrivent la valorisation énergétique comme une fausse solution, et pointent l'absence d'objectif relatif à l'incinération<sup>39</sup>. À l'inverse, le CCRE estime que l'incinération demeure une méthode de traitement efficace des déchets qui ne peuvent ni être préparés en vue de réemploi ni être recyclés<sup>40</sup>.

### 2.3.4. Au niveau du Parlement européen

Le rapport<sup>41</sup> présenté par le Parlement européen est plus ambitieux que le projet législatif de la Commission européenne. En effet, les députés de la Commission parlementaire Environnement placent à 70% la part des déchets devant être recyclés d'ici 2030. Ils proposent même un objectif monté à 80% pour les matériaux d'emballage comme le papier, le carton, le plastique, le verre, le métal et le bois.

Concernant les déchets municipaux, le rapport de la Commission Environnement limite à 5%, plutôt qu'à 10%, la proportion de déchets municipaux mis en décharge. Toutefois, le rapport octroie une marge d'adaptation de 5 ans aux pays qui ont mis plus de 65% de leurs déchets municipaux en décharge en 2013, c'est notamment le cas de Chypre, Malte, de la Croatie, de la Lettonie, de la Grèce et de la Roumanie.

De plus, les eurodéputés demandent que les États membres réduisent leur gaspillage alimentaire, en recyclant ou compostant 30% des déchets alimentaires d'ici 2025 et de 50% d'ici 2030.

---

37. Conseil des communes et régions d'Europe, Économie circulaire – Les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion des déchets, mars 2016.

38. Comité économique et social européen, Avis NAT/676 sur le Paquet « économie circulaire », Bruxelles, 27 avril 2016.

39. Communiqué conjoint des Amis de la Terre et de Zero Waste France, « Économie circulaire : où est l'ambition annoncée de l'Europe ? », 2/12/2015, <http://www.amisdelaterre.org/Economie-circulaire-ou-est-1,2220.html>, [consulté le 16.08.2016].

40. Conseil des communes et régions d'Europe, Économie circulaire – Les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion des déchets, mars 2016.

41. Parlement européen, Déchet : il faut encourager le recyclage et réduire la mise en décharge et le gaspillage alimentaire, selon les députés, Communiqué de presse, 24.01.2017.

## 2.4. Transformer les déchets en ressources

### 2.4.1. Sécuriser le marché des matières premières secondaires

Dans une économie circulaire, les déchets recyclés ou valorisés peuvent être réinjectés dans l'économie sous forme de nouvelles matières premières (les matières premières secondaires – MPS) : c'est le bouclage de la boucle, au cœur du concept d'économie circulaire. La réutilisation des déchets présente de nombreux avantages, aussi bien sur le plan environnemental qu'économique et stratégique : elle permet notamment de sécuriser l'approvisionnement en ressources.

C'est pourquoi la Commission propose plusieurs mesures pour stimuler le marché des MPS. Celui-ci souffre en effet de l'incertitude quant à la qualité des MPS. La Commission prévoit ainsi d'élaborer des normes de qualité applicables aux MPS à l'échelle européenne. Dans le cadre des travaux sur une stratégie de l'Union pour un environnement non toxique, annoncée dans le 7ème programme d'actions pour l'environnement, des cycles de matériaux non toxiques et une meilleure traçabilité des substances chimiques préoccupantes doivent être promus, ce qui facilitera le recyclage et l'utilisation des MPS.

La Commission a, par ailleurs, réfléchi à des mesures pour lever les obstacles juridiques et pratiques, comme ceux liés à la circulation des MPS. Les propositions de révision de la législation sur les déchets harmonisent ainsi les règles autour de la fin du statut de déchet, pour déterminer à partir de quel moment une MPS ne devrait plus être légalement considérée comme un déchet. Une utilisation accrue des MPS dépend également de la facilité de leur circulation dans l'UE : des travaux pour identifier les obstacles à la circulation des déchets et à simplifier les formalités transfrontalières sont prévus dans le plan d'action.

Les MPS étant en concurrence directe avec les matières premières primaires, le marché des MPS peut être fragilisé par la fluctuation des prix des ressources naturelles. Pour sécuriser les filières du recyclage, notamment lors d'épisodes de baisse conjoncturelle du prix des ressources naturelles, l'Institut de l'économie circulaire conseille d'étudier un mécanisme financier permettant de compenser le surcoût des MPS, celles-ci étant soumises à des coûts fixes plus importants<sup>42</sup>.

---

42. Institut de l'économie circulaire, Avis sur le Paquet « économie circulaire » de la Commission Européenne, Paris, 17 juin 2016.

### 2.4.2. Le grand absent : l'objectif d'efficacité des ressources

Dans le 7ème Programme d'actions pour l'environnement, le Parlement européen et les États membres ont décidé de définir des indicateurs et de fixer des objectifs en matière d'utilisation efficace des ressources. Le paquet économie circulaire de la Commission Barroso identifiait la productivité des ressources, mesurée par le PIB rapporté à la consommation de matières premières, comme l'indicateur le plus approprié pour un éventuel objectif d'efficacité des ressources, qui n'était cependant pas défini. Celui-ci n'est pas du tout évoqué dans le nouveau paquet, alors que le Parlement européen avait demandé dans sa résolution votée en juillet 2015 la fixation d'un objectif de 30% pour 2030<sup>43</sup>.

L'absence d'un objectif contraignant est regretté aussi bien par le CESE<sup>44</sup> que par l'Institut de l'économie circulaire, qui cite une étude de la Commission elle-même évaluant qu'une hausse de 30% de la productivité des ressources est susceptible de créer plus de deux millions d'emplois. Cependant, ce dernier critique l'indicateur de productivité des ressources. Il lui est en effet reproché de ne pas tenir compte de la consommation de matières nécessaire à la production et au transport des biens importés et de prendre en compte le PIB comme indicateur de performance économique, alors qu'il ne prend pas en compte les externalités négatives liées aux activités polluantes<sup>45</sup>.

### 2.4.3. Promouvoir la réutilisation de certains types de déchets : nutriments recyclés et eaux usées

Enfin, le plan d'action de la Commission prévoit une révision du règlement de l'UE sur les engrais pour permettre la réutilisation des nutriments recyclés. De même, il prévoit une série de mesures pour promouvoir la réutilisation sûre et rentable des eaux usées après traitement. Si de telles mesures seront appréciées, l'Institut de l'économie circulaire regrette toutefois que l'eau ne fasse pas partie des « secteurs prioritaires » identifiés dans le plan d'action.

---

43. Résolution du Parlement européen du 9 juillet 2015 sur l'utilisation efficace des ressources : vers une économie circulaire (2014/2208(INI)).

44. Comité économique et social européen, Avis NAT/676 sur le Paquet « économie circulaire », Bruxelles, 27 avril 2016.

45. Institut de l'économie circulaire, Avis sur le Paquet « économie circulaire » de la Commission Européenne, Paris, 17 juin 2016.

### 3. IDENTIFICATION DE SECTEURS PRIORITAIRES AUX DÉFIS SPÉCIFIQUES

---

Un certain nombre de secteurs sont confrontés à des défis spécifiques dans le contexte de l'économie circulaire, en raison des particularités de leurs produits ou de leurs chaînes de valeur, de leur empreinte environnementale ou de leur dépendance à l'égard de matières en provenance de l'extérieur de l'Europe. La Commission prévoit donc dans son plan d'action des mesures spécifiques à ces secteurs.

#### 3.1. Matières plastiques

Les matières plastiques représentent un défi majeur dans le cadre de la gestion et de la réutilisation des déchets : en effet, moins de 25% des déchets plastiques collectés sont recyclés, 50% sont mis en décharge, sans oublier la pollution marine<sup>46</sup>. La proposition de révision de la directive relative aux déchets d'emballage propose un objectif minimal de recyclage ou de réemploi de 55% des déchets plastiques d'ici 2025. PlasticsEurope, l'association professionnelle des fabricants de plastique européens, considère cet objectif comme étant extrêmement ambitieux<sup>47</sup>. La présence d'additifs chimiques dangereux représente par exemple une difficulté technique, qui peut cependant être surmontée par l'innovation. La Commission prévoit, par ailleurs, d'élaborer une stratégie pour relever les défis spécifiques aux matières plastiques, en donnant suite au Livre vert sur les déchets plastiques<sup>48</sup>, adopté en 2013.

#### 3.2. Déchets alimentaires

Alors que le Paquet économie circulaire de 2014 prévoyait de réduire le gaspillage alimentaire de 30% d'ici 2025, nul objectif chiffré n'est présent dans le paquet de la Commission Juncker. Cette absence, fortement critiquée, a été justifiée par l'existence d'un objectif Développement durable de l'ONU à ce sujet, visant à réduire de moitié le gaspillage alimentaire par habitant. Dans ce contexte, la Commission avance qu'une meilleure compréhension du problème nécessite une méthodologie commune à l'UE

---

46. Commission européenne, Boucler la boucle, Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

47. PlasticsEurope, Press release, "PlasticsEurope welcomes the EC's Circular Economy Package", 3rd December 2015. <http://www.plasticseurope.org/information-centre/press-releases/press-releases-2015/plasticseurope-welcomes-the-ecs-circular-economy-package.aspx>, [consulté le 19.08.2016].

48. Commission européenne, Livre vert sur une stratégie européenne en matière de déchets plastiques dans l'environnement, COM(2013) 123 final, Bruxelles, 7 mars 2013.

pour mesurer les déchets alimentaires, sur laquelle elle s'est engagée à travailler.

Le plan d'action prévoyait la création d'une « *plateforme consacrée au gaspillage alimentaire* ». Celle-ci s'est concrétisée sous la forme d'un groupe d'experts informel de la Commission en avril 2016. Elle a vocation à aider les acteurs concernés à prévenir le gaspillage alimentaire, à encourager l'échange de bonnes pratiques et à évaluer les progrès réalisés au fil du temps<sup>49</sup>.

La Commission reconnaît par ailleurs qu'un problème d'interprétation de la législation européenne peut être à l'origine de gaspillage. C'est notamment le cas de la date de consommation recommandée dont l'utilisation est à améliorer, étant donné qu'elle est souvent interprétée comme une date de péremption. La Commission s'engage également à prendre des mesures en ce qui concerne les denrées alimentaires invendues sûres, pour permettre le don aux banques alimentaires et leur utilisation comme ressources dans l'alimentation animale.

### 3.3. Matières premières critiques

Une matière première est considérée comme critique lorsqu'elle présente des risques de rupture d'approvisionnement et qu'elle revêt une certaine importance économique pour l'Europe. L'UE en dénombre une vingtaine, souvent présentes dans les appareils électroniques. Leur intégration dans une logique circulaire permettrait de sécuriser leur approvisionnement. Ces matériaux présentent souvent un très faible taux de recyclage, que la Commission explique par un échange insuffisant d'informations entre fabricants et recycleurs de produits électroniques, l'absence de normes de recyclage et le manque de données pour les opérateurs économiques sur le potentiel des matières premières critiques recyclées. Elle souhaite remédier à cette situation en mettant au point des programmes de recherche et d'innovation, ainsi que des échanges de données et d'informations. Elle s'est de surcroît engagée à publier un rapport sur les matières premières critiques dans l'économie circulaire, encore attendu.

### 3.4. Construction et démolition

Les déchets issus de la construction et de la démolition figurent parmi les principales sources de déchets en Europe. La proposition de révision de la directive-cadre sur les déchets maintient l'objectif précédemment établi

49. European Commission, Directorate-General for Health and Food Safety, EU Platform on Food Losses and Food Waste, Terms of Reference, 26 April 2016.

de 70% de recyclage et de réemploi des déchets de construction et de démolition non dangereux d'ici 2020<sup>50</sup>. Cet objectif est ambitieux, dans la mesure où les taux de recyclage et de réemploi varient fortement d'un État membre à un autre. Les matières de valeur ne sont pas toujours identifiées, collectées séparément ou correctement valorisées. Le plan d'action indique qu'une étude visant à recenser les obstacles au recyclage de ce type de déchets et à identifier les facteurs d'incitation au recyclage est actuellement menée.

Par ailleurs, le secteur de la construction joue un rôle important dans la performance environnementale des bâtiments et des infrastructures tout au long de leur cycle de vie. La Commission prévoit donc la mise au point d'indicateurs destinés à évaluer la performance environnementale d'un bâtiment, en application de la communication sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction<sup>51</sup>.

### 3.5. Biomasse et bioproduits

Les biomatériaux peuvent être utilisés dans un large éventail de produits et d'utilisations énergétiques (les biocarburants). Ils offrent donc des solutions alternatives aux produits et à l'énergie fossile, et représentent une importante ressource pour l'économie circulaire.

La Commission européenne, dans le cadre du nouveau paquet énergie présenté le 30 novembre 2016, propose de nouvelles règles concernant la définition des biocarburants et biomasses : désormais les biocarburants doivent émettre 70% de gaz à effet de serre en moins que les énergies fossiles et les biomasses sont soumises à un critère de durabilité<sup>52</sup>.

La Commission compte également examiner la contribution de la stratégie bioéconomique de 2012 à l'économie circulaire et soutenir les investissements dans des projets innovants fondés sur la bioéconomie en finançant la recherche. Elle encourage d'autre part les États membres à promouvoir une utilisation en cascade des ressources renouvelables, avec plusieurs cycles de réutilisation et de recyclage.

---

50. Proposition de directive du Parlement Européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets, COM(2015)0595 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

51. Communication de la Commission sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction, COM(2014) 0445 final, Bruxelles, 1er juillet 2014.

52. SCHULLER Marie, La nouvelle politique énergétique européenne et ses enjeux, Note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ, février 2017.

## 4. CONCLUSION

---

Malgré des objectifs contraignants allégés par rapport au paquet de la Commission Barroso, la Commission Juncker soutient que les mesures additionnelles, qui couvrent l'ensemble du cycle de vie des produits, rendent le nouveau paquet plus ambitieux, d'autant plus que la Commission a récemment promis une mise en application rigoureuse des règles proposées.

Selon Fulvia Raffaelli, cheffe adjointe de la direction en charge du Paquet économie circulaire, cette application rigoureuse sera notamment permise par le fait que les objectifs sont réalistes.

Le Parlement européen a applaudi la proposition de la Commission et a même enrichi le projet législatif en présentant des objectifs plus ambitieux. Ainsi, si les mesures proposées sont finalement validées, et dans l'hypothèse où celles-ci sont appliquées aussi rigoureusement que le promet la Commission, reste la question de savoir si ces mesures sont suffisantes pour parvenir à un changement systémique.

## II. TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE : FINANCEMENTS ET LEVIERS

### 1. INTRODUCTION

---

Ce chapitre vise à donner un aperçu de tous les outils existants et de la façon dont ils sont appliqués aux différentes échelles. Nous prenons pour exemples les programmes de financement européens et certaines mesures de stratégies régionales et territoriales. Quels outils financiers et économiques les pouvoirs publics mettent-ils ou peuvent-ils mettre en œuvre pour financer l'économie circulaire ? On remarque des outils communs aux échelles européenne, nationale et régionale.

D'une part, la transition nécessite des investissements majeurs : nous analysons dans une première partie quel volume d'investissement est requis et comment il doit être réparti, ainsi que les programmes et fonds d'investissement existants à l'échelle européenne, nationale et régionale.

Dans une seconde partie, nous détaillons comment les instruments économiques incitatifs (clauses environnementales dans les marchés publics, appels à projets, programmes de facilitation d'accès aux crédits) se déclinent dans les stratégies européennes et régionales.

### 2. INVESTISSEMENTS

---

#### 2.1. Volume d'investissements requis et répartition sectorielle

Dans son étude sur les bénéfices sociaux de l'économie circulaire, le Club de Rome estime le montant des investissements nécessaires à la transition. Ils seraient de l'ordre de 3% du PIB par an, en plus du niveau normal des investissements à partir d'aujourd'hui jusqu'en 2030. Ceux-ci représenteraient 6 milliards d'euros en Finlande, 12 milliards en Suède, 20 milliards aux Pays-Bas, 30 milliards pour l'Espagne et 60 milliards pour la France. À titre de comparaison, il s'agit d'un niveau semblable à celui que la plupart des pays européens ont connu lors de leur transformation économique suite à la seconde guerre mondiale<sup>53</sup>.

---

53. WIKJMAN Anders, SKANBERG Kristian, L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, Des avancées réelles pour l'emploi et le climat dans une économie basée sur les énergies renouvelables et l'efficacité des ressources, op. cit.

Avec l'objectif premier d'augmenter l'efficacité des ressources et l'efficacité énergétique de la société, les investissements doivent se faire en priorité dans les secteurs produisant des biomatériaux et des biocarburants (agriculture, foresterie, bois, pâtes et papiers), dans les infrastructures durables (services d'installation et de construction, énergies et transports – systèmes de transports en commun, véhicules électriques et bornes de rechargement), dans le secteur de la réparation et du recyclage, ainsi que dans les services en ingénierie et formations, pour répondre à la demande de nouvelles compétences<sup>54</sup>.

Dans une économie ouverte, les investissements nationaux ont un impact positif à l'étranger par les commandes à des entreprises étrangères. Or, les pays de l'UE commercent principalement au sein du marché unique, c'est-à-dire entre eux. Un plan d'action d'investissement coordonné au niveau européen, comme le prévoit la Commission dans son plan d'action pour une économie circulaire, augmente les chances d'efficacité de l'investissement.

## 2.2. Fonds et programme d'investissement européens

Dans son plan d'actions pour l'économie circulaire, la Commission européenne s'engage à mener une action qui « *stimulera les investissements et créera des conditions de concurrence équitables, éliminera les obstacles découlant de la législation européenne ou de son application inadéquate, approfondira le marché unique et garantira des conditions favorables à l'innovation [...]* ». <sup>55</sup> Pour financer la transition, la Commission propose de s'appuyer sur des programmes et fonds existants.

### 2.2.1. Le programme Horizon 2020

Dans le cadre de sa stratégie Europe 2020 pour une croissance durable, qui fixe l'objectif de 3% du PIB européen investi dans la Recherche & Développement<sup>56</sup>, l'Union européenne a mis en place le plus vaste programme jamais mis en œuvre dans le domaine de la recherche et de l'innovation : Horizon 2020 (ou H2020). Celui-ci succède au septième programme-cadre (FP7) et bénéficie d'un financement de près de 80 milliards d'euros pour une période de sept ans (2014-2020)<sup>57</sup>.

---

54. Idem.

55. Commission européenne, Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

56. Commission européenne, "Les objectifs d'Europe 2020", [http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index_fr.htm) [consulté le 27.09.2016].

57. Commission européenne, Horizon 2020 en bref, Le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, 2014. Disponible en ligne. [https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/H2020\\_FR\\_KI-0213413FRN.pdf](https://ec.europa.eu/programmes/horizon2020/sites/horizon2020/files/H2020_FR_KI-0213413FRN.pdf)

Il comprend pour la période 2016-2017 une initiative importante « Industry 2020 in the circular economy ». Celle-ci prévoit 650 millions d'euros pour des projets de démonstration innovants qui soutiennent les objectifs de l'économie circulaire et la compétitivité industrielle, notamment dans les industries de transformation, la fabrication et les nouveaux modèles commerciaux<sup>58</sup>.

Cette initiative complète d'autres programmes d'Horizon 2020 qui financent des projets innovants présentant un intérêt pour l'économie circulaire. L'action climatique, l'efficacité énergétique, les transports intelligents et verts et le leadership dans les technologies industrielles et habilitantes constituent des sous-programmes, dans le cadre desquels des investissements dans des activités relatives à l'économie circulaire peuvent être effectués : prévention et gestion des déchets, gaspillage alimentaire, refabrication, industrie de transformation durable, symbiose industrielle et bioéconomie<sup>59</sup>.

Le programme H2020 prévoit par ailleurs un financement pour les services aux entreprises (conseils et accompagnement professionnel), afin de pouvoir identifier et attirer les investisseurs privés<sup>60</sup>.

### 2.2.2. Fonds structurels et d'investissement européens

Dans son plan d'action pour une économie circulaire, la Commission espère que les objectifs contraignants en matière de recyclage inciteront les États à investir pour améliorer la gestion des déchets. La Commission identifie en effet le manque d'investissements dans les infrastructures séparées de collecte et de recyclage comme un frein à l'augmentation des taux de recyclage<sup>61</sup>, et la politique de cohésion de l'Union comme un instrument essentiel pour combler ce déficit d'investissement.

Les fonds structurels et d'investissement européens (FEDER, FSE et Fonds de cohésion), par lesquels la politique de cohésion (ou politique régionale) est mise en œuvre, ont été très utilisés au cours des vingt dernières années pour financer des infrastructures de gestion des déchets.

Le programme de financement actuel (2014-2020) prévoit que 5,5 milliards d'euros soient consacrés à la gestion des déchets. Il exige par ailleurs la

---

58. Commission européenne, Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire. Op. cit.

59. Commission européenne, "Programmes de financement" dans Plan d'action en faveur de l'éco-innovation. [https://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-action-plan/union-funding-programmes\\_fr](https://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-action-plan/union-funding-programmes_fr) [consulté le 27.09.2016]

60. Commission européenne, Horizon 2020 en bref, Le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, op. cit.

61. Commission européenne, Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, op. cit.

conformité des nouveaux investissements dans le secteur des déchets aux plans des États-membres pour atteindre leurs objectifs en matière de recyclage. Cela signifie que le financement de nouvelles décharges et de nouvelles installations de traitement des déchets résiduels, comme l'incinération ou le traitement biomécanique, ne sera octroyé que dans des cas exceptionnels<sup>62</sup>.

Parmi les quatre priorités pour la période 2014-2020 des investissements du Fonds européen de développement régional (FEDER) se trouve l'innovation et la recherche (dont l'éco-innovation) et une économie à faibles émissions de carbone. Cette deuxième priorité rassemble les investissements pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les réseaux de distribution intelligents, ou le transport urbain multimodal durable. Au moins 27 milliards d'euros serviront à faciliter le passage à une économie à faibles émissions de carbone<sup>63</sup>.

Le Fonds social européen a par ailleurs comme priorités de promouvoir des emplois durables et de qualité et d'investir dans l'éducation et la formation<sup>64</sup>. Or, la formation de la population active aux nouvelles compétences spécifiques aux démarches d'économie circulaire représente un enjeu majeur de la transition.

### 2.2.3. Fonds européen pour les investissements stratégiques

Le plan d'action pour l'économie circulaire de la Commission renvoie également au Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), établi en janvier 2015<sup>65</sup> dans le cadre du plan d'investissement pour stimuler l'emploi et la croissance, annoncé en novembre 2014<sup>66</sup>. Ce fonds, établi au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI), vise à mobiliser 315 milliards d'euros d'investissement privé et public. L'objectif est de soutenir l'économie réelle par des investissements dans différents types de projets : infrastructures stratégiques (notamment de l'énergie, de transport), recherche et innovation, investissements stimulant l'emploi, en particulier le financement des PME, projets écologiquement durables...<sup>67</sup> Le Fonds vise également à financer des projets affichant un profil de risque

---

62. Idem.

63. Commission européenne, "Programmes de financement" dans Plan d'action en faveur de l'éco-innovation, op. cit.

64. Commission européenne, Une introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020, juin 2014.

65. Commission européenne, « Le plan d'investissement de 315 milliards d'euros est sur les rails : la Commission présente l'acte établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques », Communiqué de presse, 13 janvier 2015.

66. Commission européenne, « L'UE lance un plan d'investissement pour stimuler l'emploi et la croissance », Communiqué de presse, 26 novembre 2014.

67. Commission européenne, "Programmes de financement" dans Plan d'action en faveur de l'éco-innovation, op. cit.

plus élevé, ce qui est une des caractéristiques de certaines démarches d'économie circulaire<sup>68</sup>.

Le FEIS finance par exemple l'amélioration de l'efficacité énergétique de 40.000 logements en France à hauteur de 400 millions d'euros<sup>69</sup> et participe à l'implémentation de la seconde phase de Belwind, une ferme éolienne offshore au large de la Belgique à hauteur de 100 millions d'euros<sup>70</sup>.

## 3. INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES INCITATIFS

---

### 3.1. Stimuler la demande par l'achat public

L'achat public représente un volume de commande élevée : 14% du PIB belge est consacré aux marchés publics<sup>71</sup>, 20% du PIB de l'UE<sup>72</sup>, tandis qu'en 2012, les collectivités territoriales françaises ont passé plus de 25 milliards d'euros de marchés<sup>73</sup>. Il occupe par ailleurs une place prépondérante dans certains secteurs d'activités comme le BTP : les marchés BTP des collectivités territoriales françaises représentent à eux seuls 46 milliards d'euros<sup>74</sup>. Les marchés publics constituent un levier considérable pour orienter l'offre des marchés vers des logiques circulaires, créant une forte demande qui incitera les entreprises à intégrer des éléments de circularité dans leur fonctionnement ou qui confortera les entreprises pionnières. Il s'agit d'un outil d'autant plus puissant qu'il élève les administrations publiques en exemple légitime.

Ce puissant levier reste cependant insuffisamment utilisé. En 2013, seuls 6,7% des marchés publics français comportaient une clause environnementale<sup>75</sup>. Dans une enquête identifiant les freins à la transition, plusieurs entreprises engagées dans des démarches d'économie circulaire ont désigné l'absence

---

68. Idem.

69. European Commission, The Investment plan for Europe, Energy efficiency in residential buildings in France, Factsheets, December 2015.

70. European Commission, The investment plan for Europe, Nobelwind offshore wind in Belgium, Factsheets, October 2015.

71. Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante, mars 2016.

72. Commission européenne, Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, op. cit.

73. ADOUE Cyril, BEULQUE Rémi, CARRÉ Laetitia, COUTEAU Julie. Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? : Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Op. cit.

74. DEBOUTIERE Adrian, GEORGALUT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique, 2015.

75. Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, 2015.

de critères relatifs à l'économie circulaire dans les marchés publics comme une des raisons de l'insuffisance de la demande<sup>76</sup>. L'introduction de clauses relatives à l'économie circulaire reste en effet complexe, notamment du fait de l'absence de critères d'évaluation relatifs à cet enjeu<sup>77</sup>. De même, les projets d'économie circulaire peuvent être initialement plus coûteux, ce qui les condamne lors de la mise en concurrence avec des offres plus économes lors de la passation de marché, si le prix est le critère dominant<sup>78</sup>.

En France, la révision du Plan national d'action pour les achats publics durables (2014-2020) a fixé comme objectifs le passage à 30% de marchés publics comportant une clause environnementale et l'intégration d'une analyse de la fin de vie des produits dans 80% des cas<sup>79</sup>. En Belgique, le parlement bruxellois a adopté le 8 mai 2014 une ordonnance relative à l'inclusion de clauses environnementales et éthiques dans les marchés publics<sup>80</sup>. Il s'agit de passer d'un critère de choix purement financier à une évaluation coût/efficacité.

Pour que ces objectifs contraignants puissent efficacement orienter l'offre vers des logiques circulaires, encore faut-il que des clauses propres à l'économie circulaire soient développées. C'est ce que le Grand Paris a proposé dans son Livre blanc pour l'économie circulaire, en précisant que des aspects amont (écoconception, phase d'utilisation des produits) et des aspects aval (réemploi, fin de vie des produits) seraient considérés<sup>81</sup>. La Communication de la Commission relative à des marchés publics pour un environnement meilleur, qui date de 2008, ne fait aucune mention de l'économie circulaire<sup>82</sup>. Dans son plan d'action, la Commission s'est engagée à veiller à ce qu'un accent particulier soit mis sur les aspects pertinents pour l'économie circulaire, tels que la durabilité et la réparabilité, lors de l'établissement ou de la révision des critères des marchés publics écologiques<sup>83</sup>.

**Les petites et moyennes entreprises (PME) ont un rôle particulièrement important à jouer dans la transition. Or, elles ont souvent des difficultés**

---

76. ADOUE Cyril, BEULQUE Rémi, CARRÉ Laetitia, COUTEAU Julie. Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? : Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Op. cit.

77. DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ? Op. cit.

78. Idem.

79. Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, op. cit.

80. Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, op. cit.

81. Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, op. cit.

82. Commission européenne, Communication relative à des marchés publics pour un environnement meilleur, COM(2008) 400 final, 16 juillet 2008.

83. Commission européenne, Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, op. cit.

à accéder aux marchés publics. C'est pourquoi dans son Programme régional de l'économie circulaire, la Région bruxelloise s'est engagée à porter une attention particulière à la mise en place de procédures et mécanismes permettant de faciliter l'accès aux marchés publics pour les PME bruxelloises<sup>84</sup>.

## 3.2. Faciliter l'accès au crédit

### 3.2.1. Soutien européen aux PME : COSME et Innovfin

Dans son plan d'action pour une économie circulaire, la Commission a identifié les PME comme des actrices essentielles à la transition. Elles sont particulièrement actives dans des domaines tels que le recyclage, la réparation et l'innovation. Toutefois, elles font face à des défis spécifiques, tels que l'accès au financement, et la difficulté de prendre en compte l'économie circulaire si ce n'est pas leur domaine d'activité principal<sup>85</sup>. On retrouve, dans plusieurs des programmes de financement européens, des mesures spécifiques de soutien aux PME.

#### **COSME**

COSME est le programme de l'UE pour la compétitivité des entreprises et des PME pour la période 2014-2020. Il est doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros et vise à faciliter l'accès des PME au crédit par des garanties de prêts et des mécanismes de fonds propres, à leur faciliter l'accès aux marchés, à améliorer les conditions cadres de la création et du développement des entreprises, leur compétitivité et leur durabilité<sup>86</sup>.

COSME peut par exemple être une solution pour les entreprises qui souhaitent trouver des partenaires à l'étranger en vue de la création de produits éco-innovants, ou obtenir une aide pour l'innovation et le transfert de technologie<sup>87</sup>.

#### **Outils InnovFin**

Le programme InnovFin a pour objectif d'aider les entreprises innovantes à accéder plus facilement au financement. Il s'agit d'un outil de conseil et de financement de la Banque européenne d'investissement (BEI). Le

---

84. Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, op. cit.

85. Commission européenne, Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, op. cit.

86. Commission européenne, "Programmes de financement" dans Plan d'action en faveur de l'éco-innovation, op. cit.

87. Idem.

programme peut accorder des prêts directs aux entreprises ou proposer des garanties pour les intermédiaires prêtant aux PME. Les garanties et prêts sont couverts par des fonds réservés à cette fin dans le cadre d'Horizon 2020 (2,7 milliards d'euros) et par le groupe BEI<sup>88</sup>.

Ce programme propose par ailleurs des services de conseil, qui guident les entreprises lors de la structuration de leur projet afin d'améliorer l'accès à des financements (planification stratégique, modélisation économique, structuration du capital, affectation de la dette et des risques, sources de financement et critères d'admissibilité...). Ce service est tout aussi utile que des financements directs, puisqu'il permet de structurer et de garantir des fonds sur le long terme : les clients voient donc leurs chances de succès augmenter<sup>89</sup>.

### 3.2.2. Initiatives régionales

#### Fonds bruxellois de Garantie (FBG)

Suivant un principe similaire à celui de COSME et d'InnovFin, le Fonds bruxellois de Garantie (FBG) a pour mission de faciliter l'octroi de crédits professionnels en fournissant aux organismes de crédit, moyennant le paiement d'une contribution forfaitaire unique, une part substantielle des garanties qu'ils exigent des PME et des indépendants<sup>90</sup>.

Dans son Programme régional en économie circulaire (PREC), la Région bruxelloise propose que l'analyse de l'offre de produits du FBG porte une attention particulière aux besoins des projets d'économie circulaire, en vue d'offrir des produits adaptés à ceux-ci. Encore une fois, le périmètre flou des activités se rapportant à l'économie circulaire pose problème : l'adaptation de l'offre du FBG aux besoins des projets d'économie circulaire nécessitera une définition précise du périmètre de ces projets. Le PREC prévoit qu'une proposition de définition soit élaborée avec Bruxelles Environnement et Impulse Brussels<sup>91</sup>.

#### Prêts à taux zéro en Irlande du Nord et au Pays de Galles

Le Carbon Trust accorde des prêts de £3000 à £100.000 sans intérêt aux PME souhaitant investir dans des projets d'économie d'énergie en Irlande

88. Commission européenne, "L'UE et le groupe BEI unissent leurs forces pour permettre jusqu'à 48 milliards d'euros d'investissement dans la R&I", Communiqué de presse, Bruxelles, 12 juin 2014.

89. Banque européenne d'investissement, Services de conseil du dispositif InnovFin. <http://www.eib.org/products/advising/innovfin-advisory/index.htm>. [Consulté le 28.09.2016].

90. Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, op. cit.

91. Idem.

du Nord et au Pays de Galle. La période de remboursement est adaptée à chaque projet, de façon à ce que le remboursement mensuel corresponde au montant des économies réalisées grâce à la diminution de la consommation d'énergie. En Irlande du Nord, £1000 peuvent être empruntées pour chaque 1,5 tonne de CO<sub>2</sub> économisées par an<sup>92</sup>. Au Pays de Galle, £1000 sont disponibles pour 2,5 tonnes économisées par an<sup>93</sup>.

### 3.3. Appels à projet, subventions et bourses

#### 3.3.1. Le programme européen LIFE<sup>94</sup>

LIFE, lancé en décembre 2013 pour la période 2014-2020, est un programme de financement européen destiné à soutenir exclusivement le développement et la mise en œuvre des politiques et du droit communautaires en matière d'environnement et de climat. L'un de ses objectifs est de faciliter le passage à une économie à faibles émissions de carbone et efficace dans l'utilisation des ressources.

Les subventions d'action, une contribution financière directe du budget de l'Union sous forme de dons, constituent le principal instrument de financement du programme. Elles peuvent être attribuées à différents types de projets : projets pilotes, projets de démonstration, projets relatifs aux meilleures pratiques, et ce à grande échelle, principalement aux niveaux régional, multirégional, national ou transnational. Ces subventions peuvent être sollicitées aussi bien par des organismes publics que privés.

Par exemple, au sein du domaine prioritaire Environnement et utilisation efficace des ressources, le programme LIFE soutient les projets qui développent de meilleures pratiques et des solutions (notamment de technologies innovantes) permettant de faire face aux défis environnementaux et susceptibles d'être reproduites ou transférées.

LIFE finance par exemple le projet BIOHEC coordonné par l'entreprise solidaire d'utilité sociale GECCO en partenariat avec POUR LA SOLIDARITÉ-PLS. Celui-ci vise à revaloriser les huiles alimentaires usagées (HAU) en les recyclant en biodiesel, dans la région des Hauts de France. Suivant la logique d'économie circulaire, le biocarburant est ensuite utilisé au sein de la flotte publique de la région lilloise. L'objectif est de développer une

---

92. Carbon Trust, "Interest free energy efficiency loans in Northern Ireland" dans Client Services, <https://www.carbon-trust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/> [consulté le 30.09.2016].

93. Carbon Trust, "Interest free energy efficiency loans in Wales" dans Client Services, [www.carbontrust.com](http://www.carbontrust.com), <https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/>. [Consulté le 30.09.2016].

94. Commission européenne, "Programmes de financement" dans Plan d'action en faveur de l'éco-innovation, op. cit.

méthode innovante pour un meilleur recyclage des HAU, bon marché et dont le potentiel est encore trop peu exploité. L'enjeu est désormais de reproduire ce modèle économique, social et environnemental dans d'autres régions françaises et européennes.

### 3.3.2. Initiatives régionales

#### **Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris**

Dans son Livre blanc de l'économie circulaire, le Grand Paris s'engage à réformer les modalités d'octroi des subventions en faveur des nouveaux modèles économiques. Il pointe notamment la complexité des démarches administratives pour obtenir des subventions, qui compliquent la tâche aux associations et propose de simplifier le parcours administratif<sup>95</sup>.

#### **Bourses et appels à projets du PREC**

Dans son Programme régional en économie circulaire (PREC), la Région bruxelloise s'engage à créer des bourses pour soutenir la création d'entreprises actives en économie circulaire. Pour ce faire, Village Finance, une structure bruxelloise d'accompagnement qui octroie des bourses à l'entrepreneuriat durable, a été pérennisé afin de réorienter son système d'octroi de bourses pour y intégrer pleinement les projets d'économie circulaire<sup>96</sup>. Cette structure dispose désormais d'un fonds pour soutenir une vingtaine d'entreprises bruxelloises par l'octroi de bourses d'un montant de 5.000 euros<sup>97</sup>.

Dans le cadre du PREC, la Région bruxelloise a lancé en 2016 un appel à projets de 1,7 million d'euros conjoint Économie-Environnement. Celui-ci, nommé « be circular – be brussels », vise à promouvoir tous les projets innovants créateurs d'emplois dans la Région qui s'inscrivent dans une perspective d'activité durable, notamment dans les domaines du réemploi, du remanufacturing, du recyclage, des chantiers de constructions et de rénovation, de l'optimisation de l'utilisation des ressources en production, ainsi que les outils et les initiatives d'accompagnement à la transition vers l'économie circulaire<sup>98</sup>. Actuellement, 41 projets ont pu profiter de ce financement du PREC.

---

95. Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, op. cit.

96. Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, op. cit.

97. Village Finance, "Bourse économie circulaire" dans Bourse, <http://www.villagefinance.be/bourse/>. [Consulté le 29.09.2016].

98. Bruxelles Environnement, "Appel à projet 'be circular – be brussels' dans Économie durable, <http://www.environnement.brussels/thematiques/economie-durable/appele-projet-be-circular-be-brussels>. [Consulté le 29.09.2016].

## **Incitants économie circulaire de la Wallonie**

En 2016, l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation a mis en place un nouvel instrument de financement pour les entreprises wallonnes : l'incitant économie circulaire<sup>99</sup>. D'un montant maximal de 10.000€ par entreprise, il est destiné à financer des coûts inhérents à l'engagement dans une démarche d'économie circulaire : étude relative aux possibilités de valorisation d'une matière générée par l'entreprise, étude relative au design<sup>100</sup>...

### **3.4. Le levier fiscal**

#### **3.4.1. Taxer la consommation des ressources**

Dans une étude menée en 2014, un groupement d'experts, le Ex'Tax Project, affirme que le système de taxe européen joue un rôle-clé dans l'inhibition des nouveaux modèles économiques, comme l'économie circulaire. Cette étude rapporte qu'en 2012, sur les 5 milliards d'euros de recettes fiscales des États membres de l'UE, plus de 50% provenait de la fiscalité du travail et des cotisations sociales, et seulement 6% de taxes environnementales, principalement sur l'énergie et les transports dans le cadre des impôts sur la consommation<sup>101</sup>. Le système fiscal actuel pousserait donc à limiter la main d'œuvre. Or, de nombreuses activités de l'économie circulaire, comme la réparation ou la gestion des déchets, sont intensives en capital humain.

Dans les années 90, six pays européens (la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, la Slovénie et l'Allemagne), suivi par le Royaume-Uni en 2001, ont transféré une partie du poids fiscal du travail vers l'énergie et les transports. Ce transfert s'est révélé positif pour l'activité économique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le groupe Ex'tax Project a décidé de mener une étude de cas aux Pays-Bas pour comprendre plus précisément comment le système fiscal pourrait soutenir la transition vers une économie circulaire, en transférant les taxes du travail sur l'utilisation des ressources. Cette étude de cas rapporte qu'à moyen et long terme, une telle réforme fiscale permettrait la création de milliers d'emplois. Il y est proposé plusieurs mesures pour diminuer le coût du travail et créer des incitations négatives à la consommation de ressources. En reportant la fiscalité sur l'extraction et l'exploitation des matières premières, les industriels seraient amenés à améliorer leur efficacité d'utilisation des ressources en lieu et place de la productivité du travail.

---

99. Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, Incitant économie circulaire, Règlement, version 14.07.2016.

100. Idem.

101. GROOTHUIS Femke, New era. New plan. Fiscal reforms for an inclusive, circular economy. Case study the Netherlands. The Ex'tax Project, 2014.

### 3.4.2. Incitations à une consommation responsable

Le changement du comportement des consommateurs est essentiel à la transition. Or, celui-ci est directement influencé par les prix. L'adaptation des taxes pour promouvoir les produits et les activités de l'économie circulaire peuvent inciter à une consommation plus responsable.

Aux vues du coût des réparations, pas toujours compétitif face au prix d'un nouveau produit, des délais et d'autres contraintes spécifiques (attendre la pièce à remplacer, se déplacer pour la réparation), il est souvent plus rentable et plus pratique de racheter un objet neuf que de faire réparer celui qu'on a déjà.

Pour encourager la réparation, la Suède a proposé en septembre 2016 un projet de loi réduisant la TVA sur les actes de réparation de 25% à 12%. De plus, le consommateur qui choisit de réparer son bien pourra déduire de ses impôts 50% du coût en main d'œuvre des réparations effectuées. Ces mesures représentent un coût significatif pour le gouvernement suédois : près de 190 millions de couronnes suédoises (20 millions d'euros) pour les réductions d'impôts, et 270 millions de couronnes pour la baisse de la TVA (28 millions d'euros)<sup>102</sup>. Cependant, ces mesures devraient contribuer à la réduction de la pollution et du gaspillage et à la relance de tout un pan de l'économie basé sur la réparation et le recyclage.

La proposition de loi inclut aussi de nouvelles taxes sur les produits contenant des matériaux non recyclables ou difficilement recyclables et réparables, ce qui, en augmentant leur prix, dissuaderait leur achat. Adoptée par le Parlement, cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017<sup>103</sup>.

En combinant des mesures incitatives et dissuasives, la fiscalité constitue un puissant levier qui encouragerait l'embauche, l'amélioration de l'efficacité des ressources et une consommation responsable.

---

102. FOURNIER Clément, « La Suède veut baisser les impôts de ceux qui réparent au lieu de jeter », E-RSE, la plateforme de l'engagement RSE et développement durable, 30 septembre 2016. <http://e-rse.net/la-suede-veut-baisser-les-impots-de-ceux-qui-reparent-au-lieu-de-jeter-22176/> [Consulté le 03.10.2016].

103. ORANGE Richard, « Waste not want not : Sweden to give tax breaks for repairs », The Guardian, 19 septembre 2016. <https://www.theguardian.com/world/2016/sep/19/waste-not-want-not-sweden-tax-breaks-repairs>. [Consulté le 03.10.2016].

## 4. CONCLUSION

---

L'Union européenne a compris l'enjeu majeur de la transition vers une économie circulaire, et détaille dans son plan d'action pour l'économie circulaire les différents programmes et fonds au titre desquels des projets d'économie circulaire pourraient être financés. L'accent est mis sur la recherche et l'innovation, qui ont un programme dédié, Horizon 2020, et auxquels 3% du PIB européen doit être consacré. Les Fonds structurels européens peuvent, quant à eux, financer une meilleure gestion des déchets. D'autres fonds et programmes permettent de financer différents types de projets se rapportant à l'économie circulaire. Tous ces programmes identifient les petites et moyennes entreprises comme des acteurs clés à soutenir dans la transition, et certains leur proposent même des mesures spécifiques (COSME, InnovFin).

Accompagner et soutenir ces entreprises et tout organisme porteur de projets innovants est crucial : c'est pourquoi les appels à projets, les bourses, les aides aux crédits et l'adaptation des passations des marchés publics aux enjeux de l'économie circulaire sont importants. Ces outils peuvent être utilisés à toutes les échelles, et il existe déjà des exemples de mise en œuvre dans plusieurs régions européennes.

Enfin, de nombreux experts s'accordent à dire que la fiscalité est un puissant levier, actuellement inexploité. Dans le rapport de l'étude de cas menée aux Pays-Bas, le Ex'Tax Project propose une série de mesures détaillées pour adapter le système fiscal actuel aux enjeux de l'économie circulaire<sup>104</sup>.

---

104. GROOTHUIS Femke, New era. New plan. Fiscal reforms for an inclusive, circular economy. Case study the Netherlands. Op. cit.

# III. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET EMPLOI : ENJEUX ET PERSPECTIVES

## 1. INTRODUCTION

---

Les études prospectives d'une transition vers une économie circulaire s'accordent à dire que globalement, la transition vers une économie circulaire sera créatrice d'emplois. Mais que signifient concrètement ces chiffres?

La transition vers une économie circulaire permettra le développement de secteurs innovants, porteurs d'emplois. Cependant, elle aura un impact négatif sur certains secteurs traditionnels de l'économie linéaire. Afin de mener des politiques publiques efficaces et de faciliter la réallocation sectorielle des effectifs, ce double-enjeu doit être analysé.

De même, les emplois nouvellement créés méritent une analyse qualitative pour mettre en évidence leurs caractéristiques spécifiques, afin que celles-ci soient prises en compte dans l'élaboration des politiques de soutien à la transition.

Dans une première partie, nous expliquons quels mécanismes sous-tendent la création d'emplois et la réallocation sectorielle des effectifs lors de la transition vers une économie circulaire, comment ce phénomène peut être comptabilisé et quelles sont les projections des experts. Dans une deuxième partie, nous adoptons une approche qualitative en nous intéressant à la répartition territoriale équitable, la pérennité et les niveaux de qualification des emplois de l'économie circulaire, en particulier ceux que la transition engendrerait. L'impact de la transition sur l'emploi, en termes de création, de destruction et de restructuration, sera manifestement majeur : c'est pourquoi nous abordons dans une dernière partie les mesures que les autorités publiques doivent prendre pour soutenir l'emploi dans la transition.

## 2. ANALYSE QUANTITATIVE : CRÉATION D'EMPLOIS ET RÉALLOCATION SECTORIELLE

---

De nombreux chiffres sont avancés pour légitimer un discours en faveur de l'économie circulaire. Cependant, il est difficile de comptabiliser les emplois présents et futurs « de » l'économie circulaire, le périmètre de celle-ci n'étant pas stabilisé. Les études consacrées à la question adoptent des méthodes de comptabilisation différentes : certaines ont modélisé l'évolution de la structure professionnelle en se fondant sur les tendances actuelles, d'autres ont synthétisé des études sur l'emploi dans les différents secteurs qu'on peut rattacher à l'économie circulaire. Les résultats auxquels elles parviennent ne se fondent donc pas sur les mêmes postulats, ce qui explique parfois les écarts entre les chiffres.

D'autre part, les avocats de l'économie circulaire évoquent principalement les créations d'emplois qu'engendrerait la transition. On nous parle des emplois créés par l'économie circulaire comme d'une simple plus-value au système économique existant, sans tenir compte du fait que la transition implique une adaptation structurelle du système actuel, qui se traduira par une réallocation sectorielle de la population active.

À cet égard, une étude conjointe du ministère du développement durable (MEDDE) français et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a souligné qu'il était « *difficile de garantir que les gains équilibreront les pertes* »<sup>105</sup>. À l'inverse, France Stratégie insiste sur le fait que, bien que le bilan des réallocations sectorielles d'emploi puisse sembler neutre, les activités de l'économie circulaire sont plus intensives en travail que les secteurs industriels classiques qui détruisent l'emploi<sup>106</sup>.

Pour appréhender le potentiel d'emplois dans l'économie circulaire, nous adoptons une analyse sectorielle en se référant aux piliers de l'économie circulaire identifiés par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie française (ADEME) : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale, économie de fonctionnalité, allongement de la durée d'usage des produits et gestion des déchets.

---

105. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), L'économie circulaire, état des lieux et perspectives, rapport n°009548-06, novembre 2014.

106. JOLLY Cécile, DOUILLARD Pierre, « L'économie circulaire, combien d'emplois ? », France Stratégie, La Note d'Analyse n°46, avril 2016.

## 2.1. Approvisionnement durable

Le nombre d'emplois dans le secteur de l'approvisionnement durable en ressources est particulièrement difficile à appréhender, du fait de son envergure et de sa répartition à l'échelle mondiale.

En prenant pour référence la définition que donne l'ADEME de l'approvisionnement durable, l'Institut de l'économie circulaire a établi une estimation chiffrée de l'emploi dans ce secteur en France. À partir de cette définition, l'Institut a considéré que l'ensemble des activités relatives à la protection de l'environnement et à la gestion des ressources (récupération, énergies renouvelables) répertoriées dans l'étude de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte (ONEVEM) étaient susceptibles de relever de cette catégorie. Ces deux domaines représentaient plus de 345.000 emplois en 2011 en France<sup>107</sup>.

À l'échelle européenne, une étude menée par la GWS (*Gesellschaft für wirtschaftliche Strukturforchung*) pour la Plateforme européenne d'efficacité des ressources de la Commission en 2011 a établi que l'Union européenne était en mesure de réduire sa consommation de ressources de 17 à 25%, ce qui permettrait de créer entre 1,4 et 2,8 millions d'emplois<sup>108</sup>. Chaque point de pourcentage de réduction des ressources pourrait créer de 100.000 à 200.000 emplois. Il s'agit de la seule étude proposant une estimation chiffrée à l'échelle européenne, qui se limite à la productivité des ressources, et en particulier des métaux.

D'autres organismes se sont concentrés sur l'approvisionnement durable des ressources énergétiques, clairement délimité et donc plus simple à évaluer. C'est l'approche qu'a adopté le Club de Rome, en modélisant une augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de cinq pays : la Finlande, la France, les Pays-Bas, l'Espagne et la Suède. Les auteurs du rapport ont établi que ce scénario n'aurait aucun effet significatif sur l'emploi, sauf si la priorité était donnée à l'utilisation de la biomasse. Dans ce cas, des emplois seraient créés, notamment dans les régions rurales, où les taux de chômage sont souvent élevés. Le Club de Rome estime que jusqu'à 15.000 nouveaux emplois pourraient être créés en Finlande et en Suède, 50.000 aux Pays-Bas, et 100.000 en France et en Espagne<sup>109</sup>. Beaucoup d'autres façons de fournir de l'électricité et des

107. Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, « Le marché de l'emploi de l'économie verte », Études et documents n°110, Commissariat général au développement durable, août 2014.

108. MEYER, Bernd, Macroeconomic modelling of sustainable development and the links between the economy and the environment, Final Report, Gesellschaft für wirtschaftliche Strukturforchung mbH, November 2011.

109. WIJKMAN Anders, SKANBERG Kristian, L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, Club de Rome, Fondation MAVA, mai 2015.

carburants renouvelables, comme l'hydrogène, ne semblent en revanche pas ajouter des quantités importantes d'emplois nets par rapport à la fourniture de combustibles fossiles<sup>110</sup>.

En parallèle de ce scénario « énergies renouvelables », le Club de Rome a élaboré un scénario « efficacité énergétique », en partant de l'hypothèse que chaque économie nationale serait 25% plus économe en énergie. L'amélioration de l'efficacité énergétique serait plus créatrice d'emplois que la production accrue d'énergies renouvelables : les auteurs estiment que la création de 15.000 nouveaux emplois en Finlande, 20.000 en Suède, 100.000 aux Pays-Bas et 200.000 en France et en Espagne est possible<sup>111</sup>.

Plusieurs études prospectives ont été menées en France avant l'adoption de la loi sur la transition énergétique et estiment l'impact qu'une telle transition aurait sur l'emploi. Ainsi l'ADEME dans son scénario médian (où le nucléaire représenterait 50% du mix électrique) estime que cela pourrait déjà créer 330.000 emplois, principalement dans les secteurs des énergies renouvelables et des transports collectifs<sup>112</sup>. Negawatt a établi un scénario dans lequel la transition énergétique est plus engagée : cela résulterait en la création nette de 632.000 emplois additionnels pour 2030, en particulier dans la rénovation thermique des bâtiments (473.000 emplois), dans les énergies renouvelables (335.000 emplois) et le développement des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle (transports en commun, fret ferroviaire et fluvial, un secteur susceptible de créer 248.000 nouveaux emplois)<sup>113</sup>. Les augmentations des emplois dans le secteur de la rénovation et la mise aux normes énergétiques de bâtiments seront en partie transitoires : le nombre d'emplois stagnera, voire diminuera une fois l'adaptation des infrastructures réalisée. La transition énergétique détruirait cependant 116.000 emplois dans le secteur des énergies non renouvelables, et 366.000 emplois dans le transport routier (hors transports en commun) d'ici 2030<sup>114</sup>. C'est pourquoi l'on parle d'une création nette de 632.000 emplois.

Le secteur de l'approvisionnement durable, en particulier lorsqu'il s'agit de ressources énergétiques, est l'exemple parfait de la nécessaire réallocation sectorielle des effectifs inhérente à l'évolution vers une économie circulaire. La production de biocarburants, l'entretien d'éoliennes et l'installation de panneaux solaires seront ainsi les grands gagnants de la transition

---

110. Idem.

111. Idem.

112. ADEME, OFCE, L'évaluation macroéconomique des visions énergétiques 2030-2050 de l'ADEME, 2013.

113. QUIRION Philippe, L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : une analyse input-output du scénario négaWatt, Centre international de recherches sur l'environnement et le développement (CIRED), avril 2013.

114. Idem.

énergétique<sup>115</sup>, quand les mines et les carrières seront perdantes. L'impact négatif en termes d'emplois sera relatif à l'intensité de l'extraction d'énergies fossiles dans les pays : ainsi l'impact sera faible en Suède et en Espagne, qui produisent peu de combustibles fossiles<sup>116</sup>. Les producteurs d'énergies renouvelables risquent cependant d'être impactés par l'amélioration de l'efficacité énergétique, qui profitera plutôt au secteur de la construction, de la rénovation de bâtiments anciens et de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

## 2.2. Écoconception

Le potentiel d'emplois dans le secteur de l'écoconception s'avère difficile à chiffrer car celle-ci peut aussi bien être mise en œuvre par des entreprises engagées dans des éco-activités que dans des entreprises traditionnelles<sup>117</sup>.

Néanmoins, l'ADEME souligne que l'écoconception permet de réduire les coûts de revient, en allégeant les coûts de matières premières (par leur moindre utilisation), les coûts de fluides (énergie, eau) ou des process (opérations effectuées en usine). La baisse de coûts permettrait de maintenir, voire d'accroître la compétitivité de l'entreprise, et par là même d'avoir un effet positif sur l'emploi<sup>118</sup>.

## 2.3. Écologie industrielle et territoriale

S'il est possible de chiffrer le nombre de structures et donc d'emplois impliqués dans des systèmes d'écologie industrielle, il est difficile de dire dans quelle mesure la mise en place de ces dispositifs est directement créatrice d'emplois. Au même titre que l'écoconception, l'ADEME considère l'écologie industrielle comme une opportunité ou une stratégie pour préserver des emplois via le maintien ou l'amélioration de la compétitivité, car elle permet d'économiser des ressources (matières premières vierges, énergie...), de diminuer les coûts de traitement (déchets, eau), de réaliser des économies d'échelle sur les achats et les infrastructures et des gains environnementaux (économie sur les taxes environnementales, coûts de réhabilitation de site...)<sup>119</sup>.

---

115. WIJKMAN Anders, SKANBERG Kristian, L'Économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, op.cit.

116. Idem.

117. DEBOUTIERE Adrian, GEORGALUT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique, 2015.

118. ADEME, « Économie circulaire : bénéfices socioéconomiques de l'écoconception et de l'écologie industrielle », Stratégie & études n°33, octobre 2012.

119. Idem.

Pour l'Institut de l'économie circulaire, le potentiel de création d'emplois immédiat de l'écologie industrielle en France est traduit dans le guide l'ONEMEV sur l'emploi vert par la différence entre les offres et les demandes d'emploi dans le secteur de la revalorisation de produits industriels<sup>120</sup>. En 2013, 6.761 offres d'emploi ont été publiées pour seulement 2.660 demandeurs d'emploi<sup>121</sup>, alors que dans les secteurs traditionnels, les demandes d'emploi dépassent très largement le nombre d'offres.

## 2.4. Économie de fonctionnalité

On pourrait penser que la vente du service à la place du produit serait destructrice d'emploi, puisque cela diminue la production. C'est pourtant bien l'inverse : la vente de services plutôt que du produit permettrait de lisser l'activité par rapport aux cycles économiques, de rendre les revenus plus prévisibles et d'augmenter les profits, les activités de service étant généralement plus rentables. De plus, cela permet de fidéliser les clients<sup>122</sup>.

L'entreprise Michelin a mis en place un système de vente au kilométrage plutôt qu'aux pneumatiques, qui inclut un service de maintenance. Ce nouveau service, réservé pour le moment aux professionnels, a entraîné la création de 800 nouveaux emplois<sup>123</sup>. Il a été mis en place en réaction à l'incapacité de Michelin à vendre ses pneus plus chers que ses concurrents, malgré une résistance présentée comme étant plus importante. Cette mise en pratique de l'économie de fonctionnalité a donc non seulement permis à Michelin d'augmenter son activité économique, mais aussi de la découpler de la consommation des ressources naturelles.

## 2.5. Allongement de la durée de vie des produits

Le secteur de l'allongement de la durée de vie des produits, qui rassemble le réemploi, la réutilisation et la réparation, est celui qui mobilise actuellement le plus d'emplois et pour lequel le potentiel de création est le plus important.

---

120. DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, op. cit.

121. Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, Le marché de l'emploi de l'économie verte, op. cit.

122. ADEME, Économie circulaire : bénéfices socioéconomiques de l'écoconception et de l'écologie industrielle, op.cit.

123. Idem.

### 2.5.1. Réemploi et réutilisation

En 2013, l'ADEME estimait à 22.000 équivalents temps plein (ETP) les emplois du réemploi et de la réutilisation en France<sup>124</sup>. Les effectifs ont augmenté de 30% entre 2011 et 2013, quand l'annuaire des structures du réemploi et de la réutilisation recensait environ 600 structures supplémentaires par rapport à 2012. Il s'agit donc d'un secteur en plein essor avec un développement économique important, et au potentiel encore sous-exploité : en 2014, la quantité de biens réemployés et réutilisés ne représentait que 10% du gisement de produits en fin d'usage (bien qu'il convienne de préciser que les 90% de biens restants ne peuvent pas tous faire l'objet de réemploi ou de réutilisation)<sup>125</sup>.

L'enjeu majeur pour ce secteur est de se professionnaliser. En effet, l'activité de l'économie sociale et solidaire dans ce secteur (qui représentait 16.000 des 22.000 ETP en 2013) est assurée en partie grâce aux bénévoles qui représentaient 7.000 ETP en 2013<sup>126</sup>.

### 2.5.2. Réparation

Le secteur de la réparation, tout aussi essentiel au fonctionnement d'une économie circulaire, fait face à plus de difficultés.

En France, le secteur de la réparation rassemblait 85.000 entreprises et 150.000 travailleurs en 2014, dont la grande majorité dans le secteur automobile<sup>127</sup>. L'activité a augmenté de 2006 à 2010, avant de subir une baisse de 2010 à 2012. Le secteur automobile a été particulièrement touché et a subi une baisse importante du nombre d'emplois (-24% contre une baisse de 8% pour les secteurs de la réparation hors-automobile).

L'ADEME a identifié plusieurs freins à la bonne santé et au développement de ce secteur. Elle estime que tous les biens ne sont pas couverts par une offre de réparation accessible, notamment en raison du manque de disponibilité des pièces détachées. La diversité des produits neufs rend également difficile la bonne connaissance des produits et donc des actes de réparation efficaces. L'ADEME souligne également que le coût des actes de réparation n'est pas toujours compétitif par rapport au prix du produit neuf, ce qui pousse les consommateurs au rachat plutôt qu'à la réparation<sup>128</sup>.

---

124. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, Synthèse, 2015.

125. Idem.

126. Idem.

127. Idem.

128. Idem.

## 2.6. Gestion des déchets

### 2.6.1. Recyclage et valorisation

En 2011, la Commission européenne a mené une étude comptabilisant le nombre d'emplois qui seraient créés si la directive-cadre sur les déchets de 2008 (dont une révision a été proposée dans le paquet Économie circulaire de 2015) était parfaitement appliquée : cela se traduirait par un gain net de 378.100 emplois<sup>129</sup>.

L'ADEME estime que le traitement de 10.000 tonnes de déchets se traduit par la création de 3 à 4 ETP lorsqu'ils sont valorisés par incinération, compostage ou méthanisation, de 11 ETP lorsqu'ils sont triés, de 50 ETP lorsque des produits usagés complexes sont démantelés, contre un seul ETP lorsque 10.000 tonnes de déchets sont mises en décharge<sup>130</sup>.

Une étude conjointe du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGEIET) et du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) a établi en 2012 un ratio d'emplois par tonne de matière recyclée, calculé à 1.500ETP/t<sup>131</sup>. Elle a recensé 29.500 ETP dans l'industrie du recyclage, ce qui représente moins d'un quart des personnes travaillant dans l'industrie du déchet (131.310 ETP). Partant de ce constat, le CGEIET et le CGEDD estiment qu'une augmentation à court-terme de 5 millions de tonnes traitées permettrait la création de plus de 3.000 ETP supplémentaires.

Cependant, bien que ce secteur soit gourmand en main d'œuvre, la productivité du travail et l'automatisation des centres de tri représentent un risque pour l'emploi. L'étude de la CGEIET et la CGEDD montre que de 1999 à 2012, le volume total recyclé en France a augmenté de 5,3% et l'emploi seulement de 1,5%<sup>132</sup>. Ce phénomène risque de perdurer, d'autant plus que l'automatisation des centres de tri entraîne une réduction des postes d'opérateurs de tri, que les emplois de techniciens supplémentaires ne suffisent pas à compenser<sup>133</sup>.

---

129. DEBOUTIERE Adrian, GEORGALUT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, op. cit.

130. ADEME, Économie circulaire : notions, fiche technique, octobre 2013, version modifiée octobre 2014.

131. Conseil Général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Conseil général de l'environnement et du développement durable, L'industrie du recyclage en France : changer de dimension pour créer des emplois ?, décembre 2013.

132. Idem.

133. ADEME, Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballage et de papier dans le service public de gestion des déchets, mai 2014.

L'ADEME attend ainsi une perte de 3.500 à 5.000 emplois dans les centres de tri (sur les 7.000 existants en France en 2011)<sup>134</sup>.

Malgré tout, une gestion des déchets suivant les principes de l'économie circulaire devrait au final créer plus d'emplois qu'en détruire. Le Japon, lancé dans une démarche d'économie circulaire depuis les années 1990, a développé une réglementation mettant l'accent sur les « 3R » (*reduce, reuse, recycle*). Le taux de recyclage actuel avoisine les 100% en ce qui concerne les emballages, 95% pour le béton et le bois de construction. Une étude bilan a conclu à la création nette de 120.000 emplois dans le secteur de 2000 à 2007<sup>135</sup>.

Pour se développer, ce secteur devra par ailleurs améliorer son image et sa communication, car il souffre d'un manque d'attractivité. Il procure pourtant des emplois peu précaires, un argument à mettre en valeur pour attirer la main d'œuvre<sup>136</sup>.

## 2.6.2. Remanufacturing

Le remanufacturing (ou refabrication), la production d'un produit neuf à partir de pièces détachées de produits du même type en fin de vie, est une industrie très développée aux États-Unis.

L'Institut de l'économie circulaire cite des rapports de la US Trade Commission, qui estime que le secteur du remanufacturing représente 180.000 ETP et a connu une croissance de 15% entre 2009 et 2011, représentant une création nette de 14.000 emplois<sup>137</sup>.

Le potentiel de cette activité est encore largement sous-exploité en Europe. Une étude de Lavery *et al*<sup>138</sup>, a identifié les sous-secteurs dans lesquels le potentiel du remanufacturing est le plus important au Royaume-Uni : il s'agit, entre autres, des produits électriques, électroniques et optiques, des équipements et infrastructures de transport. Après avoir recueilli des retours d'expérience d'entreprises innovantes de ces différents secteurs, les auteurs ont identifié une réduction moyenne des coûts de production de l'ordre de 34% et la multiplication par deux des emplois requis. Cette pratique a par ailleurs permis de réduire jusqu'à 70% les coûts pour

---

134. Idem.

135. DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, op. cit.

136. JOLLY Cécile, DOUILLARD Pierre, L'économie circulaire, combien d'emplois ?, France Stratégie, La Note d'Analyse n°46, avril 2016.

137. DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, op. cit.

138. Lavery Pannel, The Next Manufacturing Revolution: Non Labour Resource Productivity and its potential for UK manufacturing, 2013.

l'approvisionnement et de réduire en moyenne de 20% le prix de vente des produits remanufacturés, ce qui a un impact positif sur la compétitivité des entreprises, et donc sur l'emploi. Cette même étude a estimé que le marché du remanufacturing au Royaume-Uni pourrait atteindre 5,6 à 8 milliards de livres par an tout en générant plus de 310.000 emplois nouveaux.

### 3. ANALYSE QUALITATIVE DES EMPLOIS CRÉÉS

---

Aussi considérables que soient les chiffres énoncés ci-dessus, ils ne nous renseignent pas sur les caractéristiques des emplois créés : comment sont-ils répartis sur le territoire ? Sont-ils transitoires ou permanents ? Quels niveaux de qualification sont requis ?

#### 3.1. Répartition équitable sur les territoires

L'économie circulaire participe à un rééquilibrage des territoires. En effet, les activités de réemploi, de réparation ou de gestion des déchets, qui sont de secteurs gourmands en main d'œuvre, nécessitent une présence physique et une proximité aux consommateurs. Ces activités doivent donc être réparties équitablement sur tout le territoire. Cela résulte en la création d'emplois locaux et non délocalisables<sup>139</sup>.

Il en va de même pour les entreprises qui mettent en place un système d'économie de fonctionnalité : la substitution de la vente d'un bien par celle de son usage implique une proximité géographique entre producteurs de l'usage et consommateurs. La vente de l'usage comprend en effet l'entretien et les réparations. La présence physique du fournisseur est donc nécessaire. À l'inverse d'une usine de fabrication classique, le producteur de l'usage n'est pas exportable<sup>140</sup>.

Ainsi l'étude menée au Royaume-Uni par WRAP et Green Alliance a modélisé une augmentation rapide des tendances déjà existantes dans le domaine de la réutilisation, de la réparation et du recyclage : cela résulterait en une réduction des disparités de chômage entre régions<sup>141</sup>.

---

139. DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, op. cit.

140. Idem.

141. MORGAN Julian, MITCHELL Peter, Opportunities to tackle Britain's labour market challenges through growth in the circular economy, WRAP, Green Alliance, January 2015.

### 3.2. Pérennité des emplois créés

La nécessité d'une présence physique à proximité des consommateurs se traduit par l'impossibilité de délocaliser ces emplois. Cela signifie que les emplois créés dans le secteur du réemploi et de la réparation sont pérennes.

Ce changement de modèle économique permettrait par ailleurs d'envisager des voies de reconversion plus durables aux secteurs industriels en déclin, notamment par le biais de l'écologie industrielle. Alors que la plupart des pays occidentaux souffrent d'un affaiblissement de leur tissu industriel, celle-ci permet aux entreprises de renforcer leur ancrage dans les territoires tout en réalisant des économies importantes via la création de synergies de mutualisation ou de substitution<sup>142</sup>.

Toutefois, certains secteurs d'activité ne généreront d'emplois qu'à moyen terme car ils seront principalement sollicités dans la phase de transition. C'est le cas de l'innovation, de la rénovation des bâtiments, de la mise en place des infrastructures de production d'énergies renouvelables...

### 3.3. Niveaux de qualification

Les emplois de l'économie circulaire requièrent un large éventail de qualifications. Si un haut niveau de qualification est requis pour l'innovation, la conceptualisation de nouvelles boucles de production, le remanufacturing ou le bioraffinage, ce sont principalement des emplois à qualification moyenne ou faible qui seront créés, pour entretenir les boucles de matières (réemploi, recyclage...)<sup>143</sup>.

Globalement, les régions et les secteurs professionnels qui enregistrent actuellement les plus hauts niveaux de chômage seraient ceux qui bénéficieraient le plus de ces créations d'emploi<sup>144</sup>.

---

142. DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, op. cit.

143. DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, op. cit.

144. Idem.

## 4. SOUTENIR L'EMPLOI DANS LA TRANSITION

---

### 4.1. Des études pour orienter la transition

Afin d'orienter au mieux la transition, il est nécessaire de mener des études prospectives, encore trop peu nombreuses, voire inexistantes dans certains pays, notamment en Belgique. Mesurer les impacts positifs et négatifs sur l'ensemble des parties prenantes permettrait de mener au mieux les politiques publiques d'accompagnement et d'adaptation aux enjeux de ressources, et de prendre les mesures nécessaires pour que la réaffectation des travailleurs des domaines en déclin vers des activités plus durables se fasse de façon optimale.

### 4.2. Restructurer les filières

L'économie circulaire entraînant une restructuration complète du système économique actuel, une attention particulière doit être portée aux secteurs qui seront affectés par cette transition. Les secteurs offrant des biens durables sont également susceptibles de voir leurs ventes diminuer à mesure que les produits gagnent en durée de vie<sup>145</sup>. C'est pourquoi il faut développer de nouveaux modèles d'affaire qui leur permettront de maintenir voire d'augmenter leurs revenus. La location ou la fourniture de réparation, de maintenance et de mise à niveau en sont des exemples<sup>146</sup>. Dans son scénario « efficacité énergétique », le Club de Rome souligne que les professionnels de l'énergie – fossile ou renouvelable – risquent de voir la demande diminuer en raison de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Les professionnels de ce secteur doivent donc élargir leur offre de services, en proposant par exemple à leurs clients d'améliorer leurs performances énergétiques<sup>147</sup>.

Par ailleurs, pour les entreprises qui exportent leurs produits à l'étranger, il faut explorer de nouveaux moyens de coopération avec des entreprises de services étrangères pour être en mesure d'assurer la maintenance, la réparation et la modernisation de leurs produits hors de leurs marchés intérieurs<sup>148</sup>.

---

145. WIJKMAN Anders, SKANBERG Kristian, L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux, op. cit.

146. Idem.

147. Idem.

148. Idem.

### 4.3. Le levier de la formation

Les stratégies circulaires font naître un ensemble de nouvelles problématiques de nature technique, organisationnelle, logistique ou économique, qui peuvent ne correspondre à aucune expertise existante au sein des entreprises<sup>149</sup>.

L'Institut de l'économie circulaire a mené une enquête auprès d'entreprises ayant entrepris des démarches d'économie circulaire. Nombre d'entre elles font le même constat : le manque de formation est un frein à la transition<sup>150</sup>. Dans son rapport sur les emplois verts, le Bureau international du travail (BIT) a également désigné le manque de travailleurs qualifiés comme un frein à la transition vers une économie verte<sup>151</sup>. Les métiers de l'économie circulaire, qui impliquent des caractéristiques environnementales, requièrent en effet des compétences particulières.

Ainsi dans le secteur du bâtiment, l'écoconstruction représente un nouveau domaine d'expertise nécessitant des compétences spécifiques (techniques de construction, spécificité techniques des biomatériaux, spécificités de pose des biomatériaux...) <sup>152</sup>. La capacité industrielle à démonter, tester et à réassembler les composants ayant déjà vécu une première vie dans le cadre du remanufacturing est un autre exemple <sup>153</sup>.

Dans son enquête, l'Institut de l'économie circulaire a répertorié des initiatives d'entreprises en matière de formations. Nacarat, promoteur immobilier, a mis en place un dispositif de formation continue à l'écoconstruction pour ses salariés, ainsi qu'une formation spécialisée à destination des acheteurs, afin qu'ils adaptent leurs compétences à l'apparition des biomatériaux et de l'écoconstruction. L'impératif de formation est aussi intégré dans les cahiers des charges des compétences requises des fournisseurs, afin de participer à l'orientation du secteur vers l'écoconstruction <sup>154</sup>.

---

149. Cyril ADOUE, Rémi BEULQUE, Laetitia CARRÉ, Julie COUTEAU, Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Institut de l'économie circulaire, 2014.

150. Idem.

151. Bureau international du travail, Rapport V, Développement durable, travail décent et emplois verts, 2013.

152. Cyril ADOUE, Rémi BEULQUE, Laetitia CARRÉ, Julie COUTEAU, Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Op. cit.

153. Idem.

154. Idem.

## 4.4. Le rôle des acteurs publics

Une fois de plus, le rôle majeur des acteurs publics consiste à financer la transition. Une étude menée aux Pays-Bas a chiffré l'impact qu'auraient certaines mesures de financement réclamées par les entreprises et les experts de l'économie circulaire sur l'emploi. Ainsi les auteurs ont estimé qu'un report de la fiscalité du travail vers l'utilisation des ressources de 33,7 millions d'euros permettrait d'accroître la demande d'emplois de 650.000 postes<sup>155</sup>. Dans cette même étude, les experts estiment que la disparition de la TVA sur les produits du réemploi permettrait la création de 87.000 emplois dans le secteur.

Au-delà des mesures fiscales, le BIT considère que les acteurs publics doivent jouer le rôle essentiel de facilitateur de réseaux, notamment dans le cadre du développement de l'écologie industrielle et territoriale. Ils peuvent en effet permettre de dépasser les frontières sectorielles et de mettre en évidence les interactions et synergies potentielles entre les acteurs du territoire.

## 5. CONCLUSION

---

L'économie circulaire présente un fort potentiel de création d'emplois, en particulier dans les secteurs de l'allongement de la durée de vie des produits et de la gestion des déchets. Ces secteurs, fort demandeurs de main d'œuvre, sont en effet pour le moment sous-exploités. Cependant, il serait réducteur de ne considérer que la création de postes lorsqu'on cherche à comprendre quel impact le changement vers l'économie circulaire aura sur l'emploi. La transition vers une économie circulaire nécessite en effet une restructuration du système productif et économique, c'est-à-dire une réallocation sectorielle des effectifs et l'adoption de nouveaux modèles d'affaire. Il est important de prendre en compte les emplois détruits dans ce processus et d'orienter les politiques publiques afin de soutenir les secteurs dont l'activité se trouvera réduite ou contrainte d'évoluer dans la transition. Celle-ci ne pourra se faire sans une évolution et une adaptation des métiers et des filières, par la formation et le développement de nouvelles compétences.

En attendant des études plus poussées pour confirmer les pistes des experts, il semble que l'économie circulaire soit en mesure de répondre à plusieurs

---

155. GROOTHUIS, Femke, New era. New plan. Fiscal reforms for an inclusive, circular economy, Case study of the Netherlands, 2014.

problématiques récurrentes sur les marchés de l'emploi européens : d'une part elle nécessite le développement de secteurs qui requièrent une main d'œuvre peu ou moyennement qualifiée. Or il s'agit de la catégorie de la population active la plus victime du chômage. D'autre part elle permet un rééquilibrage des territoires par une répartition plus équitable des emplois, du fait de la nécessaire proximité aux consommateurs pour les activités d'allongement de la durée de vie des produits et de gestion des déchets. Il s'agit, de plus, d'emplois pérennes et qui ne sont pas soumis au risque de la délocalisation qui a gangré le tissu industriel européen.

## IV. ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET ÉCONOMIE SOCIALE : COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES

### 1. INTRODUCTION

---

À la veille de la COP21 et face aux campagnes de communication des grandes marques et multinationales qui « déclarent à l'unisson leur flamme à la planète [et] s'autoproclament ecofriendly »<sup>156</sup>, Emmaüs, dont la collecte et le réemploi d'objets constituent l'activité historique depuis 1949, a lancé en décembre 2015 une campagne de communication pour se réapproprier sa place de précurseur. Ils y font remarquer qu'ils ont inventé avant l'heure un modèle qui conjugue les exigences – sociale, économique et environnementale – du développement durable et les principes de l'économie circulaire, bien avant que ces concepts ne fassent leur apparition dans notre vocabulaire. « Carecycle », « upcycling », « cradle to cradle », « business ethics », « économie circulaire » ou encore « ecofriendly » sont autant de termes nouveaux pour des concepts qui existent et sont défendus par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) depuis plusieurs décennies.

Les principes fondamentaux de l'ESS, la non-lucrativité individuelle, la gestion démocratique et l'utilité sociale ou collective, peuvent contribuer au développement de l'économie circulaire, et ce dans tous les domaines, d'une part en remplaçant l'humain au centre de l'économie et d'autre part, parce que les structures de l'ESS sont très actives dans les domaines du recyclage et du réemploi, des activités au cœur du modèle d'économie circulaire.

Dans ce chapitre, nous examinons dans un premier temps quels rôles joue actuellement l'ESS dans les différents domaines de l'économie circulaire et comment et pourquoi ces deux modèles économiques sont complémentaires. Puis, nous réfléchissons à comment l'ESS et l'économie circulaire peuvent s'appuyer l'une sur l'autre pour se développer et participer à une transformation du modèle socio-économique actuel.

---

156. Emmaüs France, Emmaüs responsable depuis 1949, écoresponsable depuis toujours, Communiqué de presse, 1er décembre 2015.

## 2. ÉCONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DES PARTENAIRES NATURELS

---

### 2.1. L'économie sociale, présente historiquement dans le secteur du réemploi

La Fédération Envie collecte et recycle 1/3 des déchets d'équipements électroniques et électriques (DEEE) en France, emploie 2.500 salariés dont 2.000 en insertion et rassemble 50 implantations en France<sup>157</sup>. Le premier magasin a été créé à Strasbourg en 1984, trente ans avant l'introduction du concept d'économie circulaire dans le droit français<sup>158</sup> et le plan d'action de la Commission européenne. Anémone Bérés, présidente de la Fédération Envie, a récemment souligné cette longueur d'avance : « Nous avons trente ans d'avance. Quand nous nous sommes lancés dans *la déconstruction de ces équipements, nous avons même précédé les contraintes qu'allait imposer la directive européenne de 2005.* »<sup>159</sup>

Tout comme Emmaüs et de nombreuses autres structures de l'ESS, la Fédération Envie a fait figure de précurseur en matière d'économie circulaire, en alliant collecte et réemploi de déchets et insertion de personnes éloignées de l'emploi. Selon André Dupon, président du groupe Vitamine T, qui rassemble 13 filiales, notamment de réemploi de véhicules hors d'usage (VHU) et de palettes, le positionnement des structures de l'ESS sur ces activités s'explique par deux raisons : le désintérêt des entreprises classiques pour les activités de recyclage et de réemploi d'une part, et la mission même des entreprises sociales d'autre part<sup>160</sup>. Considérant les activités de recyclage et de réemploi trop peu rentables, les grands acteurs privés du déchet ont plutôt investi dans la collecte et l'incinération. Par ailleurs, le tri et le recyclage sont des activités gourmandes en main d'œuvre peu qualifiée.

---

157. Envie, « Le réseau et la Fédération » dans Qui sommes-nous ?, <http://www.envie.org/qui-sommes-nous-3/organisation/>. [Consulté le 10.10.2016].

158. Dans la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

159. Interview de Anémone Bérés dans HUSSON Séverin, LARPIN Eric, "Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire", La Croix, 16 février 2015. <http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Un-temps-d-avance-dans-l-economie-circulaire-2015-02-04-1276655>. [Consulté le 3.10.2016]

160. Interview de André Dupon dans HUSSON Séverin, LARPIN Eric, "Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire", op. cit.

Pour des entreprises sociales qui cherchent à construire des parcours d'insertion pour les personnes en difficulté, elles constituent donc une formidable opportunité pour « *remettre debout les personnes les plus cassées en leur proposant du travail* ». <sup>161</sup>

Aujourd'hui, l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) estime les effectifs du secteur de l'ESS liés au réemploi et à la réutilisation à environ 16.000 équivalents temps plein (ETP) en 2013 sur les 22.000 ETP du secteur. Celui-ci est en pleine expansion : entre 2011 et 2013, les effectifs ont augmenté de 30%<sup>162</sup>. Les structures d'insertion par l'activité économique (IAE), les entreprises employant des personnes en situation de handicap et les réseaux caritatifs sont particulièrement présents dans ce domaine<sup>163</sup>.

Ce secteur fait face à un certain nombre de difficultés, qui doivent être prises en compte par les pouvoirs publics pour permettre son développement. Il souffre de la concurrence accrue des magasins à bas coûts et des sites internet de revente d'objets d'occasion<sup>164</sup>, ou encore des grands groupes qui se spécialisent dans le recyclage<sup>165</sup>. Du fait de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, une partie de la population cherche à optimiser son budget en revendant ses biens en fin d'usage via les structures de l'occasion ou en ligne, entraînant une baisse de la qualité des dons<sup>166</sup>.

## 2.2. L'économie sociale, également présente dans d'autres secteurs de l'économie circulaire

Si l'ESS est reconnue dans le domaine de la gestion des déchets et du réemploi, d'autres initiatives méritent d'être mises en lumière. L'adoption d'un système coopératif, en particulier, peut se faire dans de nombreux domaines.

---

161. HUSSON Séverin, LARPIN Eric, "Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire », op. cit.

162. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, Synthèse, Édition 2015.

163. CRESS Bourgogne, Focus « L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ? », septembre 2015.

164. Idem.

165. Avise, Économie circulaire et innovation sociale : Étude de cas Ateliers du Bocage, septembre 2014.

166. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, op. cit.

### 2.2.1. Énergie

Dans de précédentes publications, POUR LA SOLIDARITÉ-PLS a mis en évidence le rôle que l'économie sociale joue dans le secteur de l'énergie<sup>167</sup>, a analysé les bonnes pratiques en Europe<sup>168</sup>, et en particulier le cas des coopératives d'énergie renouvelable<sup>169</sup>. Celles-ci sont présentes dans de nombreux pays européens, bien qu'elles restent encore marginales. Plus de trente coopératives ont décidé de s'unir en créant le 17 mars 2011 REScoop.eu (Renewable Energy Sources Cooperatives), la Fédération européenne des coopératives et associations engagées dans l'énergie durable. La Fédération définit une coopérative d'énergie renouvelable (REScoop) comme un « *groupe de citoyens qui coopère dans le secteur de l'énergie renouvelable, en développant une nouvelle production, en vendant de l'énergie renouvelable ou en fournissant des services pour de nouvelles initiatives* ». <sup>170</sup> Les REScoops considèrent l'énergie comme un bien commun, il est donc plus raisonnable que les citoyen-ne-s se saisissent directement du réseau de production, de transport et de distribution de l'énergie.

Enercoop en est un exemple français : fournisseur d'électricité d'origine 100% renouvelable, cette coopérative milite pour passer d'une logique de surconsommation à grande échelle à une production modérée, à l'échelle locale, afin d'allier sobriété et efficacité énergétique et souhaite « *redonner les clés de l'énergie aux citoyens* » avec une gouvernance partagée, transparente et démocratique<sup>171</sup>. Pour cela, cette entreprise a pris une forme juridique s'inscrivant dans le courant de l'ESS : une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). La SCIC fonctionne suivant la logique de « *une personne = une voix* » et réunit toutes les parties prenantes (producteurs, consommateurs, salariés, partenaires, porteurs de projet et collectivités locales). Plus de la moitié des bénéfices est réinvestie dans le projet de la coopérative Enercoop, au profit des énergies renouvelables et de la maîtrise de la consommation d'énergie<sup>172</sup>.

L'association Le Varne est à l'origine de la création du premier parc éolien citoyen en Bourgogne, qui produit de l'électricité depuis janvier 2014.

---

167. Europe, énergie et économie sociale, Cahier n°15, POUR LA SOLIDARITÉ, mai 2008.

168. STOKKINK Denis, CANDELA Maud, L'énergie et l'économie sociale : Les bonnes pratiques en Europe, octobre 2008.

169. CADIC Pol, COLLIN Alexandra, L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe, Working Paper, POUR LA SOLIDARITÉ, juillet 2013.

170. REScoop.eu, « What is a REScoop ? » dans Policy Makers, <https://rescoop.eu/what-rescoop>. [Consulté le 14.10.2016].

171. Enercoop, « Notre projet », <http://www.enercoop.fr/decouvrir-enercoop/notre-projet>. [Consulté le 7.10.2016].

172. Enercoop, « Les sociétaires engagés dans un modèle démocratique et transparent », <http://www.enercoop.fr/decouvrir-enercoop/les-societaires>. [Consulté le 10.10.2016].

Le projet a été construit avec un partenariat entre associations, collectivités, promoteur éolien et citoyen-ne-s<sup>173</sup>.

### 2.2.2. Agriculture & agroalimentaire

Développé dans les années 1970, le mouvement coopératif français visait à rassembler les agriculteurs pour peser face aux industriels et à la grande distribution, et à transformer directement leur production pour mieux la valoriser<sup>174</sup>. Au sein d'une coopérative, les agriculteurs décident et votent ensemble selon le principe « une personne = une voix » et les bénéfices sont investis dans l'entreprise ou distribués aux agriculteurs<sup>175</sup>. Ce modèle est, dans certains cas, porteur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement. En réduisant les intrants, valorisant et traitant les déchets agricoles ou en permettant l'évolution vers une agriculture biologique, les coopératives agricoles peuvent participer à une meilleure efficacité des ressources<sup>176</sup>.

Pourtant, on reproche de plus en plus aux coopératives de faire passer leur rentabilité avant l'intérêt de leurs propres adhérents et de s'éloigner de leur vocation sociale première. Lors de son assemblée générale, le groupe coopératif Euralis a organisé un débat à ce sujet, au cours duquel Christian Pées, le président, a déclaré : « *Toute notre action consiste à créer du revenu pour les agriculteurs. Peut-être ne fait-on pas assez bien. Mais nous sommes dans un contexte de crise et nous n'avons pas de baguette magique. Les coopératives ont des valeurs particulières. Cela étant, elles se meuvent dans une économie libérale capitaliste dure, raide, et elles se doivent d'être performantes. Nous devons créer de la richesse. C'est à cette condition que l'on répondra à nos agriculteurs* ». <sup>177</sup>

Les Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) en France, les Groupes d'achat solidaires de l'agriculture paysanne (GASAP) Belgique et autres systèmes de circuits courts alimentaires participent également à la relocalisation de l'économie et à une approche sociale et éthique de la consommation.

---

173. CRESS Bourgogne, Focus « L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ? », op. cit.

174. « Les coopératives au cœur de la crise des prix agricoles », Terre-Net, 13 août 2015, <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/les-cooperatives-au-c-ur-de-la-crise-des-prix-agricoles-202-112145.html>, [Consulté le 18.10.2016].

175. La coopération agricole, « Une coopérative agricole, c'est quoi ? », <https://www.lacooperationagricole.coop/la-cooperation-agricole-c-est-quoi>. [Consulté le 10.10.2016].

176. CRESS Bourgogne, Focus « L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ? », op. cit.

177. NICOMETTE, Jean-Jacques, " Face aux critiques, Euralis défend le modèle coopératif", AQUI.fr, 12 février 2016, <http://www.aqui.fr/agricultures/euralis-la-cooperative-se-met-sur-le-grill,13192.html>. [Consulté le 18.10.2016].

### 2.2.3. Économie fonctionnelle et collaborative

#### Autopartage : le réseau Citiz

Fondé en 2002 sous le nom de France-Autopartage, le réseau Citiz est une coopérative dont l'objectif est de développer des services d'autopartage proches des territoires et des utilisateurs. Il regroupe aujourd'hui 15 opérateurs locaux d'autopartage indépendants, qui mettent un millier de voitures à disposition de 20.000 utilisateurs dans 80 villes françaises<sup>178</sup>. Le statut associatif s'est révélé inadapté car il n'inspirait pas suffisamment confiance aux partenaires financiers, indispensables au changement d'échelle. Le statut coopératif SCIC est alors rapidement apparu très pertinent pour les structures du réseau. Il permet notamment d'associer les collectivités locales au projet et à la gouvernance de l'entreprise<sup>179</sup>. Julien Besnard, directeur de Citiz Idf Ouest, a souligné que *« pour une collectivité, l'achat de parts sociales donne davantage de droits qu'une subvention : accès aux comptes, droit de vote à l'assemblée générale... Et à terme, la collectivité a la possibilité de récupérer son capital, ce qui n'est pas le cas pour une subvention ! »*<sup>180</sup>

#### Consommation collaborative : la Bricothèque de Chalon-sur-Saône

Créée en 2013 en partenariat avec les élu-e-s, les habitants et des associations, la Bricothèque de Chalon-sur-Saône est un lieu à destination des habitants du Grand Chalon qui permet le prêt de matériel de bricolage, des conseils de bricolage prodigués par des bénévoles et des ateliers de développement et diffusion de savoir-faire. Elle est portée par l'association locale Maison des Aubépins en partenariat avec une Maison de Quartier<sup>181</sup>. Dans sa synthèse sur le secteur du réemploi, de la réparation et de la réutilisation, l'ADEME fait remarquer que cette association pourrait intégrer le volet insertion professionnelle, notamment en créant des emplois d'insertion de bricothécaires<sup>182</sup>.

178. « Le réseau Citiz, une initiative citoyenne » dans Qui sommes-nous ?, Réseau Citiz, [http://citiz.coop/qui-sommes-nous?\\_ga=1.244629061.1392776320.1475831705](http://citiz.coop/qui-sommes-nous?_ga=1.244629061.1392776320.1475831705). [Consulté le 7.10.2016].

179. « Citiz France : la coopération pour développer l'autopartage » dans Initiatives inspirantes, Le labo de l'ESS, 27 mai 2015. <http://lelabo-ess.org/Citiz-France-la-cooperation-pour.html>. [Consulté le 7.10.2016].

180. Scop la Péniche, « Citiz Idf Ouest, l'autopartage qui associe ESS & économie collaborative », rtes.fr, 15 mai 2016. <http://rtes.fr/Citiz-Idf-Ouest-l-autopartage-qui>. [Consulté le 7.10.2016].

181. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, Synthèse, op. cit.

182. Idem.

### 2.2.4. Sensibilisation

Enfin, les associations et autres acteurs de l'ESS jouent un rôle important dans la sensibilisation du grand public et participent à l'orientation vers des changements de comportement, essentiels à la transition.

Ce rôle est flagrant dans le cadre de la transition énergétique, freinée par la connaissance limitée du grand public et de réelles résistances soutenues par les lobbies. En Europe, des milliers d'associations font un travail en profondeur d'information, de sensibilisation, de conseil aux particuliers et aux entreprises, d'accompagnement de projets, d'étude et de recherche...<sup>183</sup>

## 2.3. Synergies et complémentarités

### 2.3.1. Économie sociale et économie circulaire : un air de famille

Ce n'est pas un hasard si les principes de l'ESS et de l'économie circulaire se rencontrent dans plusieurs secteurs : elles partagent certaines caractéristiques, comme l'ancrage dans les territoires et une forte coopération entre les acteurs. Comme le souligne Mahel Coppey, vice-présidente de Nantes Métropole, déléguée à l'ESS et l'économie circulaire, ces deux modèles « *partagent l'ambition de réconcilier les enjeux économiques, environnementaux et sociaux à l'échelle des territoires* »<sup>184</sup>. Ils apportent des réponses innovantes à des besoins territoriaux non-couverts par l'économie marchande.

### 2.3.2. Atouts de l'économie sociale pour le développement de l'économie circulaire

L'économie circulaire vise à réduire l'utilisation des ressources et les déchets tout en continuant à produire de la richesse économique. Associer ce modèle à celui de l'ESS permettrait de passer d'un modèle de simple réduction d'impact à un modèle de création de valeur positive sur les plans social, économique et environnemental. C'est ce que souligne Christian du Tertre, professeur de sciences économiques à l'université Paris-Diderot : « *On a beau mettre en place une politique sociale ou environnementale, si l'on reste dans cette financiarisation de l'économie dans lequel le critère de performance est la rentabilité, si l'on reste dans cette logique de volumes, d'économie d'échelle, d'intensification du travail, de pression sur les salariés, [...] on va dans le mur. [...] Il faut ancrer la réflexion sur les impasses*

---

183. Le Labo de l'ESS, Pour une transition énergétique citoyenne, septembre 2015.

184. RTES, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », Lettre n°25, novembre 2015.

*du modèle dominant et penser une nouvelle économie. [...] Si l'économie circulaire reste dominée par une logique industrielle, elle ne va pas assumer ses intentions<sup>185</sup>.»*

Par ailleurs, l'ESS démontre qu'il est possible d'entreprendre, de produire et de consommer autrement, en respectant le travailleur, le consommateur et le citoyen.

Au-delà de la théorie et de la défense de certaines valeurs, l'ESS peut apporter une contribution pratique au développement de l'économie circulaire. Les projets en économie circulaire sont expérimentés au niveau local et mobilisent l'ensemble des acteurs d'un territoire. Or, les entreprises de l'ESS sont ancrées localement et peuvent donc être un moteur de coopération. Elles sont en effet réputées pour leur proximité liée à leur échelle d'intervention locale et entretiennent un lien privilégié avec les collectivités et les citoyen-ne-s<sup>186</sup>. Enfin, leur mode de gouvernance qui favorise l'intégration de toutes les parties prenantes favorise l'action de proximité et le maillage des acteurs d'un même bassin d'emploi.

### **2.3.3.** Ce que l'économie circulaire peut apporter à l'économie sociale

L'engouement actuel autour de l'économie circulaire est une belle opportunité pour l'ESS : cela peut lui donner accès à de nouveaux financements, via les programmes dédiés aux projets d'économie circulaire qui se multiplient et prennent en compte les structures de l'économie sociale. C'est ce que remarque Julien Pilette, fondateur de GECCO, une entreprise solidaire d'utilité sociale du Nord-Pas de Calais qui valorise des huiles et graisses alimentaires en biodiesel pour les transports publics : l'appropriation par les pouvoirs publics et les entreprises des enjeux d'économie circulaire a concrètement aidé l'entreprise dans les levées de fonds, les demandes de subvention et les tours de tables auprès de financeurs<sup>187</sup>. De plus, cela leur a permis de gagner en crédibilité : « *Nous étions en avance. Nous avons gagné en crédibilité et discutons aujourd'hui d'égal à égal avec de grands groupes. Nous ne sommes plus considérés comme des 'hippies'* ».

Par ailleurs, les nouvelles formes de production et de consommation engendrées par l'économie circulaire offrent des potentialités de développement pour les entreprises de l'ESS : l'ESS doit quitter sa zone de confort pour investir dans de nouveaux secteurs porteurs d'avenir.

---

185. Interview de Christian du Tertre dans RTES, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », op. cit.

186. CRESS Bourgogne, Focus... L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ?, op. cit.

187. Interview de Julien Pilette dans RTES, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », op. cit.

## 3. PERSPECTIVES ET LEVIERS

---

### 3.1. Exploiter les secteurs à fort potentiel

Si l'ESS peut développer ses activités dans toutes les branches, certains secteurs présentent un potentiel plus important que d'autres : c'est le cas de la gestion des déchets, que l'ESS a déjà investi, mais au sein duquel il existe encore une marge de développement. De même, la transition énergétique nécessite une nouvelle approche de la production d'énergie, qui doit retourner aux mains du citoyen, et que l'ESS peut aider à adopter.

#### 3.1.1. Transition énergétique citoyenne

##### **Faire de l'ESS un moteur de la transition énergétique citoyenne**

Dans un récent rapport sur l'avenir énergétique, le Comité économique et social européen (CESE) identifie la société civile comme un acteur majeur de la production d'énergie. En effet, le déploiement des énergies renouvelables s'effectue à un rythme particulièrement soutenu dans les États membres qui ont donné à leurs habitants la possibilité de lancer leurs propres initiatives énergétiques citoyennes, à titre individuel ou de manière collective<sup>188</sup>.

Le système de production actuelle présente de nombreuses faiblesses. Il est d'une part, dominé par les énergies fossiles (en 2013, la production primaire d'énergie renouvelable dans l'UE-28 représentait 24,3% de la production d'énergie primaire totale<sup>189</sup>). D'autre part, il est dominé par la sphère publique et la sphère privée lucrative. Pour des raisons environnementales, économiques et géopolitiques, il est nécessaire de passer à un système de production durable.

Des sources d'énergies renouvelables existent partout et diffèrent dans chaque territoire. C'est pourquoi, pour répondre aux enjeux énergétiques futurs, il faut mobiliser les territoires de proximité. Or, les structures de l'ESS sont des acteurs ancrés localement avec un fort lien aux citoyens : pour des raisons pratiques, ils sont donc des acteurs majeurs de la transition énergétique. Ses valeurs (solidarité, utilité sociale, gouvernance démocratique, etc.) et le projet qu'elle porte d'un modèle de développement qui donne la primauté à l'humain et non à l'accumulation de capital lui

---

188. Comité Économique et Social Européen, « Changer l'avenir énergétique : la société civile, acteur majeur de la production d'énergie », Rapport final, janvier 2015.

189. Eurostat, « Statistiques sur les énergies renouvelables », [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Renewable\\_energy\\_statistics/fr#Production\\_primaire](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Renewable_energy_statistics/fr#Production_primaire). [Consulté le 11.10.2016].

donnent la capacité d'offrir une autre dimension à la transition énergétique : celle de la participation citoyenne<sup>190</sup>.

La réappropriation par les citoyen-ne-s de la gestion de l'énergie, de sa production à sa consommation en passant par sa maîtrise, présente de nombreux avantages : concrètement, il participe à l'élaboration des orientations aux décisions sur les choix d'investissement, les partenariats, l'utilisation des bénéfices, ce qui le sensibilise et le forme aux questions énergétiques et économiques...<sup>191</sup> Par ailleurs, le Labo de l'ESS observe que l'implication directe des citoyen-ne-s permet une meilleure acceptabilité des projets d'énergies renouvelables, et facilite le changement de comportement : cela modifie leur rapport à l'énergie et facilite la diminution de la consommation, à l'image des coopérateurs d'Ecopower en Belgique, qui ont réduit la leur de 46% en huit ans<sup>192</sup>.

Réciproquement, la transition qui s'engage représente pour l'ESS une opportunité majeure de peser sur l'évolution de nos modèles socio-économiques, de redonner du poids à la société civile et aux territoires<sup>193</sup>.

### **Que faire pour changer d'échelle ?**

Il existe d'ores et déjà des initiatives citoyennes de gestion et de production d'énergies renouvelables, mais celles-ci sont pour le moment trop peu nombreuses pour engager une dynamique suffisamment importante pour permettre la transition énergétique de grande ampleur.

Pour changer d'échelle, le CESE conseille d'inscrire la dimension citoyenne de la transition énergétique comme l'une des priorités des politiques publiques climat-énergie aux niveaux territorial, national et européen<sup>194</sup>. Le Labo de l'ESS propose quant à lui de fixer des objectifs concrets et ambitieux : à l'échelle régionale, les instances de l'ESS devraient se fixer l'objectif de doubler le nombre de projets citoyens à trois ans. À l'échelle nationale, la part citoyenne de la production d'énergies renouvelables devrait être portée à 15% en 2030, avec un objectif intermédiaire de 5% en 2020<sup>195</sup>.

---

190. Le Labo de l'ESS, Pour une transition énergétique citoyenne, septembre 2015.

191. Idem.

192. Idem.

193. Idem.

194. Comité Économique et Social Européen, « Changer l'avenir énergétique : la société civile, acteur majeur de la production d'énergie », Rapport final, janvier 2015.

195. Le Labo de l'ESS, Pour une transition énergétique citoyenne, septembre 2015.

Les structures de l'ESS peuvent, par ailleurs, faire figure d'exemple en soutenant concrètement la transition énergétique citoyenne : le Labo et d'autres instances de l'ESS ont lancé en novembre 2015 une campagne de mobilisation des réseaux et entreprises de l'ESS pour qu'ils deviennent moteurs de la transition énergétique. L'opération « 1000 entreprises de l'ESS s'engagent » encourage les structures à prendre des engagements concrets et mesurables, comme passer chez un fournisseur d'électricité 100% verte et coopérative, faire un diagnostic de leur consommation d'énergie, élaborer un plan pluriannuel de réduction de leur consommation, participer ou investir en capital dans des projets citoyens d'énergie renouvelable, ou encore organiser un temps d'échange avec les salariés, adhérents, sociétaires et partenaires pour les encourager à faire de même<sup>196</sup>.

### 3.1.2. Le potentiel de la gestion des déchets

Dans le secteur de la gestion des déchets, les structures de l'ESS ont jusqu'ici traité l'activité délaissée par les entreprises classiques. Il est possible de continuer ainsi, notamment en analysant d'autres besoins sociaux et territoriaux non satisfaits, mais cette stratégie pose problème : il s'agit souvent d'activités peu rentables (en France, l'ESS concentre la majorité des effectifs - 73% - et une minorité du chiffre d'affaires - 30% - face aux structures de l'occasion dans le secteur du réemploi<sup>197</sup>), et les possibilités de développement sont assez faibles.

On peut identifier plusieurs pistes pour revoir le positionnement des entreprises de l'ESS sur le marché de la gestion des déchets, et dans d'autres secteurs également : changer d'échelle, en envisageant notamment des regroupements, innover par de nouveaux modes d'organisation, ou encore miser sur les volontés politiques au niveau local et sur une coopération territoriale<sup>198</sup>.

Il est nécessaire de faire évoluer les politiques publiques de gestion des déchets en faveur du développement d'activités dans l'ESS, en favorisant l'accès des structures de l'ESS aux gisements des déchets et en privilégiant leur gestion locale.

Les structures du réemploi reposent actuellement sur l'apport volontaire des citoyen-ne-s dans les locaux, mais n'ont pas accès ou très peu au gisement principal : les déchetteries. La structuration de la filière par la responsabilité élargie du producteur (REP), qui oblige les fabricants et

---

196. Le Labo de l'ESS, « 1000 entreprises de l'ESS s'engagent concrètement dans la transition énergétique citoyenne », Communiqué de presse, Paris, 4 novembre 2015.

197. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, op. cit.

198. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, Focus #5, décembre 2015.

importateurs de produits à prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits<sup>199</sup>, a permis l'augmentation des volumes à traiter et la prise en charge du coût lié au traitement, ce qui théoriquement peut permettre la consolidation des activités de réemploi. Cependant, pour assumer cette responsabilité, la plupart des producteurs conventionnent avec un éco-organisme. Dès lors, tout déchet relevant de sa compétence déposé en déchetterie devient la propriété de celui-ci. Or, pour des raisons économiques, les éco-organismes traitent plutôt les déchets par du broyage industriel ou les recyclent<sup>200</sup>. En effet, lorsqu'ils investissent dans des infrastructures de broyage ou de recyclage, ils ont intérêt à ce qu'un maximum de déchets transite par ces équipements afin d'en assurer la rentabilité, ceci au détriment du réemploi.

De plus, la massification de la collecte transforme la gestion des déchets en économie de masse et a pour conséquence un traitement des déchets à une échelle plus large (régionale, voire nationale). Or, les entreprises de l'ESS agissent à un niveau local, et voient les flux de déchets locaux détournés<sup>201</sup>. Il est donc essentiel, pour la survie et le développement des structures de réemploi, d'organiser la gestion des déchets de manière à ce que les déchets soient traités au maximum sur le territoire dont ils proviennent, de favoriser les opérateurs locaux et de permettre aux acteurs locaux de l'ESS d'accéder aux déchets avant qu'ils ne partent sur d'autres territoires.

Pour améliorer l'accès aux gisements de déchets, il faut développer des conventions entre entreprises de l'ESS et collectivités en charge des déchetteries ou trouver des solutions pour que les entreprises de l'ESS puissent intervenir en amont de l'éco-organisme. Très concrètement, des bennes spécifiques aux déchets réemployables pourraient être mises en place dans les déchetteries, avec un personnel chargé de l'accueil et de l'orientation des personnes, ainsi que du tri<sup>202</sup>.

Enfin, des mesures contraignantes peuvent être prises : augmenter le taux de réemploi visé ou appliquer un taux de TVA plus faible (5,5% au lieu de 20%) pour les produits issus du réemploi<sup>203</sup>.

---

199. Ministère de l'environnement, « Filières de responsabilité élargie du producteur », dans *Gestion des déchets*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite,12046.html>. [Consulté le 11.10.2016].

200. CRESS Midi-Pyrénées, *Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées*, op. cit.

201. *Idem*.

202. *Idem*.

203. *Idem*.

### 3.2. Améliorer la visibilité et la reconnaissance des structures de l'économie sociale

L'ESS souffre d'un manque de visibilité et de reconnaissance. Dans le secteur du réemploi notamment, les acteurs de l'ESS déplorent le manque de connaissance et de compréhension des activités du réemploi et réutilisation par les parties prenantes<sup>204</sup>. L'association aquitaine Api'Up, qui réalise des meubles et objets modernes à partir de matériaux délaissés en intégrant une démarche d'écoconception, a souligné ce problème : le croisement d'une démarche d'insertion, d'upcycling et d'écoconception nécessite d'expliquer ces concepts, de prouver la cohérence du projet dans sa globalité et la pertinence du modèle socio-économique<sup>205</sup>.

Par ailleurs, la valeur ajoutée de l'ESS est souvent considérée sous le seul prisme de l'insertion socio-professionnelle, ce qui constitue un frein indirect à son développement<sup>206</sup>. Au-delà de leur finalité sociale, les entreprises de l'ESS sont des acteurs économiques à part entière et doivent être reconnues comme tels. Le rapport récent du Groupe d'experts de la Commission européenne sur l'Entreprenariat social (GECES) a souligné l'importance d'améliorer la reconnaissance des entreprises sociales, et conseille de collecter systématiquement des données sur l'importance économique et sociale, notamment le potentiel d'emplois, et sur la dynamique des entreprises sociales<sup>207</sup>.

Pour Mathieu Grosset, directeur de Juratri, qui collecte et trie des déchets recyclables, et démantèle des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), l'ESS est encore peu visible dans l'économie circulaire car ses acteurs ne sont pas assez structurés pour répondre aux besoins, et plus particulièrement au même niveau que les entreprises classiques<sup>208</sup>. Les bénéfices d'une meilleure coopération et structuration des entreprises de l'ESS sont nombreux, comme nous le détaillerons plus bas.

Mathieu Grosset pointe un autre frein au développement de l'ESS : celui d'être perçue comme une activité subventionnée et dépendante des pouvoirs publics, « souvent vu[e]s comme la cinquième roue du carrosse,

---

204. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, op. cit.

205. Avise, Économie circulaire et innovation sociale : Étude de cas API'UP, septembre 2014.

206. Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante, mars 2016.

207. European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, October 2016.

208. Interview de Mathieu Grosset, directeur de Juratri dans RTES, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », op. cit.

*une roue non solvable et non rentable* »<sup>209</sup>. Pour permettre aux entreprises de l'ESS d'augmenter leurs ventes et leurs contrats, de développer des partenariats avec la sphère publique et privée, d'attirer des talents et des financements, il est nécessaire d'améliorer sa lisibilité et ses spécificités auprès de ses partenaires actuels et potentiels. Les décideurs politiques, de même que le grand public, ont un rôle important à jouer en développant des politiques de soutien aux acteurs de l'ESS dans l'économie circulaire.

### 3.2.1. Sensibiliser les mandataires publics

Sensibiliser les élu-e-s aux réalités de l'ESS, à son rôle actuel et potentiel dans le développement économique et social des territoires, notamment en matière de gestion des déchets<sup>210</sup>, leur permettrait d'élaborer des politiques plus pertinentes et plus efficaces. Le GECES encourage même à promouvoir une culture de co-création en impliquant systématiquement les entreprises sociales et leurs organisations représentatives dans l'élaboration et l'implémentation de stratégies, de politiques et d'actions<sup>211</sup>. La CRESS de Midi-Pyrénées propose par exemple de renforcer la représentation des acteurs de l'ESS dans les instances régionales et locales de gestion des déchets, de l'économie circulaire et du développement durable<sup>212</sup>.

Par ailleurs, il est nécessaire de sensibiliser concrètement les élu-e-s au rôle qu'ils peuvent jouer en améliorant l'accès des entreprises de l'ESS aux marchés publics, aux financements et à des locaux adaptés à leurs activités.

#### *a Le levier de la commande publique*

Permettre aux acteurs de l'ESS de répondre aux marchés publics est essentiel : cela leur donne accès à des financements, et contribuerait à leur changement d'échelle.

Julien Besnard, directeur de Citiz IdF Ouest, dont l'activité principale était la gestion de véhicules en autopartage pour le grand public, a souligné l'importance qu'ont eu les marchés publics dans le maintien de l'activité de l'entreprise, jusqu'à mai 2016, où le service s'est arrêté<sup>213</sup>. Pour que l'activité soit rentable, il aurait fallu le double d'utilisateurs grand public. C'est pourquoi l'entreprise a décidé de diversifier ses activités et de se

209. Interview de Mathieu Grosset, directeur de Juratré dans RTES, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », op. cit.

210. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

211. European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, op. cit.

212. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

213. CITIZ IDG Ouest, « Fin du service à Cergy-Pontoise », <http://idf-ouest.citiz.coop/>. [Consulté 3.10.2016].

positionner sur les marchés publics. Ainsi la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise leur a confié la gestion d'un parc de treize véhicules électriques mis à disposition de demandeurs d'emploi dans le cadre de la « Plateforme mobilité emploi ». Ils fournissaient par ailleurs un système de gestion d'autopartage pour des collectivités qui souhaitaient équiper leurs véhicules professionnels de boîtiers afin d'en optimiser l'utilisation. La marge effectuée dans ce cadre permettait de financer les pertes de l'autopartage grand public<sup>214</sup>, ce qui a permis de *maintenir* l'activité pendant plusieurs mois. Si l'activité s'est arrêtée malgré tout, cet exemple montre l'importance du soutien des marchés publics pour les structures de l'ESS et de l'économie circulaire, qui font face à la difficulté de convaincre le grand public, réticent face à de nouvelles formes de consommation. Là encore, les acteurs publics ont un rôle à jouer en montrant l'exemple.

Pour améliorer l'accès des entreprises de l'ESS aux marchés publics, il est nécessaire d'inclure des clauses sociales et environnementales, voire des clauses spécifiques aux activités de l'ESS ou de l'économie circulaire, comme cela est proposé dans le plan d'action de la Commission pour une économie circulaire<sup>215</sup>. D'autre part, il est possible d'allotir les marchés, c'est-à-dire de les décomposer en plusieurs lots qui seront attribués distinctement : cela permet aux structures de petite taille de répondre aux appels d'offres<sup>216</sup>.

#### *b Améliorer l'accès aux financements et à des locaux adaptés*

Dans un contexte économique difficile, les structures de l'ESS connaissent des difficultés de financements : certaines sont dépendantes des aides publiques et ont peu de fonds propres, ce qui limite leur capacité d'investissement<sup>217</sup>. D'autres observent une réticence des financeurs, notamment de l'innovation technologique, face à un projet porté par une structure d'insertion par l'activité économique<sup>218</sup>. Dans son rapport final, le GECES pointe le manque de financements appropriés associé au manque de compétences et d'expériences des équipes de management pour identifier et attirer les financements possibles<sup>219</sup>.

---

214. Scop la Péniche, « Citiz Idf Ouest, l'autopartage qui associe ESS & économie collaborative », rtes.fr, 15 mai 2016. <http://rtes.fr/Citiz-ldf-Ouest-l-autopartage-qui>. [Consulté le 3.10.2016].

215. Commission européenne, Boucler la boucle, Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

216. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

217. Avise, Économie circulaire et innovation sociale : Étude de cas Ateliers du Bocage, op. cit.

218. Avise, Économie circulaire et innovation sociale : Étude de cas API'UP, op. cit.

219. European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, op. cit.

La CRESS de Midi-Pyrénées propose donc d'améliorer la lisibilité des financements disponibles, d'adapter les financements pour les entreprises de l'ESS de petite taille, avec des tickets d'entrée moins élevés, et de proposer davantage de financements structurels, de conventions pluriannuelles pour favoriser la pérennisation des activités et des emplois<sup>220</sup>. Le GECES conseille, quant à lui, d'inclure les entreprises sociales comme des entités éligibles à tous les programmes de financement européens pertinents<sup>221</sup>, une démarche qui a déjà été entamée.

Par ailleurs, le manque d'infrastructures adaptées et le coût foncier sont des freins majeurs à la création et au maintien des structures physiques du secteur de l'ESS bénéficiant de peu de moyens d'investissement<sup>222</sup>. Les activités liées à la gestion des déchets et d'objets en fin de première vie requièrent en effet des locaux suffisamment grands pour permettre à la fois le stockage des déchets et l'installation d'ateliers de tri et de fabrication, sur un terrain accessible aux camions<sup>223</sup>. De même, des locaux visibles et bien situés sont nécessaires pour vendre les produits.

Pour permettre aux structures de l'ESS de s'équiper et d'acheter des locaux immobiliers, il est nécessaire d'améliorer l'accès aux financements liés à l'investissement<sup>224</sup>. Les décideurs politiques locaux peuvent également agir avec d'autres moyens. Antoinette Guhl, adjointe à la Mairie de Paris chargée de l'ESS, de l'innovation sociale et de l'économie circulaire admet que le problème de locaux est particulièrement important à Paris : « Pour y répondre, nous élaborons un partenariat avec l'ensemble des incubateurs parisiens pour qu'il y ait, dans chacun d'eux, des places réservées aux acteurs de l'ESS. Nous travaillons aussi avec les bailleurs pour installer, en pied d'immeuble, des locaux réservés et dynamiser les quartiers. »<sup>225</sup>

### 3.2.2. Sensibiliser le grand public

Le grand public a également un rôle important à jouer. En tant que consommateurs, les citoyen-ne-s peuvent soutenir les entreprises de l'ESS via l'achat de leurs produits et services. Le manque de connaissance de ces entreprises comme des opérateurs de réemploi est désigné comme un frein

220. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

221. European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, op. cit.

222. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, op. cit.

223. Avise, Économie circulaire et innovation sociale : Étude de cas API'UP, op. cit.

224. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

225. PARAT, Céline, « Une économie enthousiaste, active, créatrice de liens sociaux, concrète et mobilisatrice » : entretien avec Antoinette Guhl, adjointe à la mairie de Paris, rtes.fr, 8 novembre 2014, <http://rtes.fr/Une-economie-enthousiaste-active>. [Consulté le 8.10.2016].

dans le Programme régional en économie circulaire de la Région Bruxelles-Capitale<sup>226</sup>. Faire connaître l'offre de l'ESS auprès du grand public à l'échelle locale permettrait par ailleurs de favoriser l'apport volontaire et la vente des produits de réemploi. Pour cela, des plateformes web de demande de collecte de proximité pour les particuliers peuvent être développées<sup>227</sup>.

Il est nécessaire de développer des stratégies de communication efficaces pour toucher de nouveaux publics, au-delà des publics actuels, qui sont souvent déjà sensibilisés<sup>228</sup>.

Une meilleure connaissance du monde de l'ESS et de ses activités permettrait par ailleurs d'attirer des volontaires et des personnes souhaitant faire carrière dans un milieu peu promu dans les sphères habituelles.

### 3.3. Coopération

Le modèle d'économie circulaire repose sur la coopération entre acteurs : l'optimisation de la chaîne de valeurs sous-tend une coopération et une communication entre les acteurs de l'écoconception et ceux des activités de réparation et de gestions des déchets, la mise en place d'un système d'écologie industrielle nécessite la mise en réseau d'acteurs territoriaux. C'est ce que souligne Christian du Tertre, professeur en sciences économiques à l'université Paris-Diderot, pour qui le modèle d'économie circulaire « *demande de créer de la synergie entre acteurs, des nouvelles formes de coopération, entre le public et le privé en décloisonnant des approches pour créer de la valeur partagée, nous entrons dans une approche transversale qui demande une approche intersectorielle, et de la coopération inter-filières* »<sup>229</sup>. Or, les structures de l'ESS ont développé une culture de la coopération, en particulier avec les acteurs publics et les citoyen-ne-s. De plus, leur mode de gouvernance démocratique peut apporter une contribution essentielle à la mise en relation d'acteurs intersectoriels, et de la sphère privée et publique.

La transition vers une économie circulaire doit être saisie comme une opportunité de passer d'une logique de contractualisation à une logique

---

226. Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante, mars 2016.

227. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

228. Idem.

229. Cyril ADOUE, Rémi BEULQUE, Laetitia CARRÉ, Julie COUTEAU, Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Institut de l'économie circulaire, 2014.

de collaboration<sup>230</sup>. Actuellement, beaucoup d'entreprises de l'ESS du réemploi sont employées en sous-traitance, ce qui lie étroitement leur santé financière aux décisions des donneurs d'ordre<sup>231</sup>. Si la sous-traitance permet un démarrage rapide de l'activité et des créations d'emplois immédiates, comme ce fut le cas pour l'entreprise d'insertion Tri'Vallées en Rhône-Alpes, la dépendance qu'elle génère est une faiblesse importante, voire une menace<sup>232</sup>.

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer dans la mise en relation, indispensable pour que cette collaboration se crée<sup>233</sup>.

### **Coopération entre structures de l'ESS**

Pour permettre une coopération accrue entre structures de l'ESS ou même avec des entreprises classiques, on peut recenser les entreprises de l'ESS et leur offre de services dans une base de données ou un annuaire<sup>234</sup>. Il est possible et serait même nécessaire d'aller plus loin, en créant un ou des réseau(x) des entreprises de l'ESS dans l'économie circulaire. Pour ce faire, la Chambre régionale de l'ESS (CRESS) de Midi-Pyrénées propose de formaliser en premier lieu un réseau des entreprises de l'ESS dans le secteur des déchets, avant de l'élargir à l'économie circulaire<sup>235</sup> : il existe déjà un réseau au niveau européen, RREUSE, qui représente les entreprises sociales actives dans le réemploi, la réparation et le recyclage, avec une trentaine de membres dans dix-sept pays européens<sup>236</sup>. Coordonner et donner plus d'assurance à la communauté des entreprises sociales est essentiel, comme le souligne le GECES dans son rapport d'octobre 2016<sup>237</sup>.

### **Coopération entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques**

Les structures de l'ESS sont souvent « opposées » aux entreprises classiques et perçues comme cloisonnées. Pourtant, des coopérations existent et facilitent le déploiement des projets, ce qu'observe la CRESS de Bourgogne : l'ESS y gagne en activité et en professionnalisation, et, du

---

230. Idem.

231. Avise, Économie circulaire et innovation sociale, Étude de cas Ateliers du Bocage, op. cit.

232. Avise, Économie circulaire et innovation sociale, Étude de cas Tri'Vallées, septembre 2014.

233. Cyril ADOUE, Rémi BEULQUE, Laetitia CARRÉ, Julie COUTEAU, Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? Amorcer la transition, construire le modèle de demain, op. cit.

234. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

235. Idem.

236. RREUSE, « About us », <http://www.rreuse.org/about-us/>. [Consulté le 14.10.2016].

237. European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, op. cit.

fait de leur positionnement sur des niches à faible valeur ajoutée que les entreprises classiques n'investissent pas, les entreprises de l'ESS peuvent constituer un chaînon important et nécessaire au développement d'une filière<sup>238</sup>. Pour favoriser la mise en réseau entre entreprises de l'ESS et entreprises classiques, la CRESS de Midi-Pyrénées propose d'organiser des rencontres, des tables rondes, des clubs d'entrepreneurs...<sup>239</sup>

## 3.4. Optimiser le modèle économique

### 3.4.1. Professionnaliser le secteur

En France, l'activité de l'ESS est en partie assurée grâce aux bénévoles, qui représentaient 7.000 ETP en 2013<sup>240</sup>. La professionnalisation du secteur est un enjeu important.

Il est nécessaire de développer les fonctions support, qui sont souvent faibles dans les entreprises de l'ESS : il s'agit de renforcer les moyens humains dans la gestion financière, administrative, et des ressources humaines. Il est également important de professionnaliser les porteurs de projets, en les formant aux fonctions entrepreneuriales (gestion, commercial, communication)<sup>241</sup>.

Il existe de nombreux dispositifs d'accompagnement et de conseil, dont l'accès doit être amélioré pour les entreprises de l'ESS. En effet, celles-ci auront grande utilité d'une assistance juridique pour appliquer correctement la réglementation liée à leur secteur, ou de conseils adaptés à la recherche de financements. De même, la CRESS de Midi-Pyrénées préconise de rendre plus lisibles les dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise dans l'ESS<sup>242</sup>. Le GECES conseille ainsi d'augmenter les ressources des programmes de formation, des incubateurs et de tout intermédiaire qui fournit un support de renforcement des capacités (capacity building) aux entreprises sociales<sup>243</sup>.

---

238. CRESS Bourgogne, Focus... L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ?, op. cit.

239. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

240. ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, op. cit.

241. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

242. Idem.

243. European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, op. cit.

### 3.4.2. Mutualisation des moyens

Les structures de l'ESS manquent souvent de moyens financiers et humains. C'est pourquoi des possibilités de mutualisation peuvent être explorées : il est possible de mutualiser les locaux, les fonctions support (gestion, comptabilité, ressources humaines), la communication, la commercialisation, la veille (réglementations, marchés, concurrence, benchmark, technologies)<sup>244</sup>. La mutualisation des emplois est également envisageable, notamment dans le cadre d'un groupement d'employeurs, une structure mettant un ou plusieurs salariés à disposition d'entreprises adhérentes<sup>245</sup>.

### 3.4.3. Stratégie de diversification

Afin d'être plus résilient aux fluctuations du marché, il est important de ne pas fonder son entreprise sur une mono-activité, en particulier dans le domaine de la gestion des déchets, ou les flux de déchets peuvent fortement varier. Les stratégies de diversification des activités et des clients se révèlent ainsi particulièrement efficaces.

C'est ce qu'explique Mathieu Grosset, directeur de Juratri, qui, pour éviter les dépendances à un cercle restreint de clients, a investi trois millions d'euros dans le développement des déchets DEEE pour devenir donneur d'ordre et plus sous-traitant. La diversification des activités est vue comme une manière d'avoir « *un temps d'avance sur le marché* »<sup>246</sup>. C'est une stratégie qu'on observe dans les cinq études de cas menées par l'Avise en 2014 : elle a été adoptée par Tri'Vallées, qui souhaitait prévenir les risques liés à la sous-traitance de marché, dont l'entreprise était très dépendante au démarrage de son activité<sup>247</sup>, par COPELIS, qui collecte, trie et réemploie des déchets ménagers, fabrique des éléments d'écoconstruction et fait du maraîchage biologique<sup>248</sup>.

244. CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, op. cit.

245. Conseil national des Chambres Régionales de l'Économie Sociale, Panorama de l'économie sociale et solidaire en France, édition 2015.

246. Interview de Mathieu Grosset, directeur de Juratri dans RTEs, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », op. cit.

247. Avise, Économie circulaire et innovation sociale, Étude de cas Tri-Vallées, op. cit.

248. Avise, Économie circulaire et innovation sociale, Étude de cas COPELIS, septembre 2014.

## 4. CONCLUSION

---

L'association des principes de l'ESS et de l'économie circulaire est tout d'abord cohérente pour des aspects pratiques : ancrage dans les territoires, mode de gouvernance des entreprises de l'ESS favorisant la coopération entre acteurs, montée en puissance de l'économie circulaire augmentant la crédibilité et l'accès aux financements aux activités de l'ESS... Surtout, la convergence de ces modèles donnerait naissance à une économie adaptée à un développement durable, respectueuse de l'environnement et des êtres humains.

Dans son récent rapport, le Groupe d'experts de la Commission sur l'économie sociale (GECES) observe que l'économie circulaire requiert des innovations technologiques et sociales, qui sont supportées en priorité par les entreprises sociales. Pour que l'Union européenne et ses États membres puissent pleinement bénéficier de la capacité d'innovation des entreprises sociales à travers le développement de l'économie circulaire, une assistance et un soutien appropriés doivent être mis en place pour leur permettre de libérer tout leur potentiel<sup>249</sup>.

Il est en effet primordial d'améliorer la visibilité et la reconnaissance des entreprises sociales auprès des mandataires publics. Cela permettrait l'élaboration de politiques plus pertinentes et plus efficaces et un meilleur accès aux financements. De même, il est important d'améliorer leur visibilité auprès du grand public, qui peut soutenir directement l'ESS par la consommation de ses produits et services, ou en devenant acteur.

Plusieurs pistes sont par ailleurs à explorer pour optimiser le modèle économique des entreprises de l'ESS : se professionnaliser, diversifier les activités ou mutualiser les moyens entre entreprises. Enfin, l'ESS doit quitter sa zone de confort et augmenter sa présence dans d'autres secteurs que celui de la gestion des déchets.

---

249. European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, op. cit.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

La transition vers une économie circulaire correspond à une adaptation structurelle du système économique actuel : il faut investir dans les infrastructures de production d'énergie et de gestion des déchets, dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, et il est indispensable de soutenir les entreprises et les organismes qui souhaitent s'engager dans une démarche d'économie circulaire. Ces transformations correspondent à des investissements très importants, qui ne pourront être réalisées sans l'appui des pouvoirs publics. L'Union européenne a compris cet enjeu majeur, et propose d'accompagner et de soutenir les entreprises, projets, programmes, etc. allant dans le sens d'une économie circulaire effective et efficiente.

Ainsi, un des principaux appuis à la transition vers l'économie circulaire est celui de la Commission européenne qui s'est engagée à soutenir la transition via plusieurs instruments financiers mentionnés dans le paquet, un changement en profondeur de notre modèle économique ne pourra se faire qu'en impliquant tous les niveaux de gouvernance : national, régional et local.

Nous l'avons constaté, il est indispensable que des incitants financiers soient mis en place pour compléter un soutien politique nécessaire mais insuffisant à lui seul. De nombreux instruments de financement existent d'ores et déjà à l'échelle européenne et dans certaines régions. D'autres doivent encore être développés ou adaptés aux spécificités des activités de l'économie circulaire. Ces outils répondent à de multiples besoins et spécificités : cette complémentarité doit être exploitée par la coopération entre les acteurs publics des différents niveaux de pouvoir. Enfin, afin de développer des instruments de financement optimaux, l'échange d'expériences entre les acteurs de territoires ayant testé de nouveaux outils doit être effectif.

Par ailleurs, si l'approche globale proposée par la Commission a été saluée, le CESE souligne la nécessité d'une vision plus large, et recommande une évaluation complète des précédentes initiatives, telles que la feuille de route pour une utilisation efficace des ressources, pour assurer une plus grande cohérence entre les différentes politiques de la Commission, afin de s'assurer que toutes vont dans le sens des principes de l'économie circulaire<sup>250</sup>. Le CESE rappelle par ailleurs que l'approche de l'économie circulaire doit être claire et équitable dans sa manière de traiter les risques et les bénéfices sociaux liés au travail<sup>251</sup>, un avis que partage POUR LA

250. Comité économique et social européen, Avis NAT/676 sur le Paquet « économie circulaire », Bruxelles, 27 avril 2016.

251. Ibid.

**SOLIDARITÉ** : les enjeux en matière d'emploi, ainsi que le potentiel de synergie entre économie circulaire et économie sociale et solidaire (ESS) sont essentiels.

En effet, l'économie circulaire s'inscrit dans une dynamique créatrice d'emplois. Bien qu'elle amène aussi à la disparition de postes dans certains secteurs de l'économie puisqu'elle induit une restructuration du système productif et économique, le potentiel de l'économie circulaire en termes d'opportunités professionnelles est non négligeable ! Mais afin d'orienter la transition et les politiques publiques, qui doivent soutenir l'emploi, il est nécessaire de mener des études prospectives. L'évolution vers l'économie circulaire exige des innovations jusque dans les compétences maîtrisées par les entreprises : il faut former la main d'œuvre à la restructuration du modèle productif. Alléger la pression fiscale sur les entreprises, notamment en transférant la fiscalité qui pèse sur le travail vers la consommation de ressources, permettrait de libérer le potentiel d'emplois de l'économie circulaire.

Ainsi, le changement de logique économique ne pourra se faire sans porter une attention particulière à l'emploi, un enjeu au cœur de la transition.

Finalement, l'engouement autour de l'économie circulaire peut lui donner un air de mode. Mais bien qu'elle réponde à des besoins présents, elle s'inscrit dans une histoire plus ancienne, celle de l'économie sociale et solidaire. Les structures de l'ESS sont en particulier présentes dans le secteur du réemploi et de la gestion des déchets, mais ses principes peuvent s'adapter à beaucoup d'autres domaines : agriculture responsable et efficace dans l'utilisation de ses ressources, transition énergétique citoyenne, économie collaborative et fonctionnelle, sensibilisation... Néanmoins, l'ESS et de fait, l'économie circulaire, manquent de visibilité auprès des mandataires publics mais aussi des citoyens et citoyennes. Pourtant, l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire ont beaucoup à apporter l'une à l'autre et à la société en général. Leurs enjeux communs et solutions innovantes aux problématiques économiques, sociales et environnementales actuelles méritent une plus grande considération et de plus grands moyens !

# BIBLIOGRAPHIE

## PROGRAMMES & INSTRUMENTS EUROPÉENS

---

Banque européenne d'investissement, Services de conseil du dispositif InnovFin. <http://www.eib.org/products/advising/innovfin-advisory/index.htm>. [Consulté le 28.09.2016].

Commission européenne, Boucler la boucle, un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

Commission européenne, "Les objectifs d'Europe 2020", [http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europe2020/targets/eu-targets/index_fr.htm) [consulté le 27.09.2016].

Commission européenne, Horizon 2020 en bref, Le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation, 2014.

Commission européenne, "Programmes de financement" dans Plan d'action en faveur de l'éco-innovation. [https://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-action-plan/union-funding-programmes\\_fr](https://ec.europa.eu/environment/ecoap/about-action-plan/union-funding-programmes_fr) [consulté le 27.09.2016]

Commission européenne, Une introduction à la politique de cohésion de l'UE 2014-2020, juin 2014.

Commission européenne, « Le plan d'investissement de 315 milliards d'euros est sur les rails : la Commission présente l'acte établissant le Fonds européen pour les investissements stratégiques », Communiqué de presse, 13 janvier 2015.

Commission européenne, « L'UE lance un plan d'investissement pour stimuler l'emploi et la croissance », Communiqué de presse, 26 novembre 2014.

Commission européenne, Communication relative à des marchés publics pour un environnement meilleur, COM(2008) 400 final, 16 juillet 2008.

Commission européenne, « L'UE et le groupe BEI unissent leurs forces pour permettre jusqu'à 48 milliards d'euros d'investissement dans la R&I », Communiqué de presse, Bruxelles, 12 juin 2014.

European Commission, The Investment plan for Europe, Energy efficiency in residential buildings in France, Factsheets, December 2015.

European Commission, The investment plan for Europe, Nobelwind offshore wind in Belgium, Factsheets, October 2015.

Parlement européen, Déchet : il faut encourager le recyclage et réduire la mise en décharge et le gaspillage alimentaire, selon les députés, Communiqué de presse, 24.01.2017.

## PROGRAMMES & INSTRUMENTS RÉGIONAUX

---

Agence pour l'Entreprise et l'Innovation, Incitant économie circulaire, Règlement, version 14.07.2016.

Bruxelles Environnement, « Appel à projet 'be circular – be brussels' » dans Économie durable, <http://www.environnement.brussels/thematiques/economie-durable/appel-projet-be-circular-be-brussels>. [Consulté le 29.09.2016].

Carbon Trust, « Interest free energy efficiency loans in Northern Ireland » dans Client Services, <https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/> [consulté le 30.09.2016].

Carbon Trust, "Interest free energy efficiency loans in Wales" dans Client Services, [www.carbontrust.com, https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/](https://www.carbontrust.com/client-services/technology/implementation-and-finance/interest-free-loans-ni/). [consulté le 30.09.2016].

Mairie de Paris, ADEME, Livre blanc de l'économie circulaire du Grand Paris, 2015.

Région de Bruxelles-Capitale, Programme régional en économie circulaire 2016-2020, Mobiliser les ressources et minimiser les richesses perdues : Pour une économie régionale innovante, mars 2016.

Village Finance, "Bourse économie circulaire" dans Bourse, <http://www.villagefinance.be/bourse/>. [Consulté le 29.09.2016].

FOURNIER Clément, « La Suède veut baisser les impôts de ceux qui réparent au lieu de jeter », E-RSE, la plateforme de l'engagement RSE et développement durable, 30 septembre 2016. <http://e-rse.net/la-suede-veut-baisser-les-impots-de-ceux-qui-reparent-au-lieu-de-jeter-22176/> [Consulté le 03.10.2016].

ORANGE Richard, « Waste not want not : Sweden to give tax breaks for repairs », The Guardian, 19 septembre 2016. <https://www.theguardian.com/world/2016/sep/19/waste-not-want-not-sweden-tax-breaks-repairs>. [Consulté le 03.10.2016].

## DOCUMENTS OFFICIELS

---

Amendments adopted by the European Parliament on 6 July 2016 on the proposal for a regulation of the European Parliament and of the Council setting a framework for energy efficiency labelling and repealing Directive 2010/30/EU, COM(2015)0341 – 2015/149(COD), Ordinary legislative procedure: first reading. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//TEXT+TA+P8-TA-2016-0304+0+DOC+XML+V0//EN&language=EN>.

Commission européenne, Livre vert sur une stratégie européenne en matière de déchets plastiques dans l'environnement, COM(2013) 123 final, Bruxelles, 7 mars 2013.

Communication from the Commission to the European Parliament and the Council, Building the Single Market for Green Products. Facilitating better information on the environmental performance of products and organizations, COM(2013) 0196 final, Brussels, 9th April 2013.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, sur les possibilités d'utilisation efficace des ressources dans le secteur de la construction, COM(2014) 445 final, Bruxelles, 1er juillet 2014.

Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Boucler la boucle - Un plan d'action de l'Union européenne en faveur de l'économie circulaire, COM(2015) 614 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Un agenda européen pour l'économie collaborative, COM(2016) 356 final, Bruxelles, 2 juin 2016.

Directive 96/61/CE du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution.

Directive 2005/29/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2005 relative aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs dans le marché intérieur et modifiant la directive 84/450/CEE du Conseil et les directives 97/7/CE, 98/27/CE et 2002/65/CE du Parlement européen et du Conseil et le règlement (CE) n° 2006/2004 du Parlement européen et du Conseil.

Directive 2009/125/EC du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie.

Directorate-General for Justice and Consumers, European Commission, Consumer market study on environmental claims for non-food products, July 2014. [http://ec.europa.eu/consumers/consumer\\_evidence/market\\_studies/docs/green-claims-report.pdf](http://ec.europa.eu/consumers/consumer_evidence/market_studies/docs/green-claims-report.pdf).

European Commission, Directorate-General for Health and Food Safety, EU Platform on Food Losses and Food Waste, Terms of Reference, 26 April 2016.

Parlement Européen, Commission Environnement, santé publique et sécurité, alimentaire, Liste des travaux en cours, <http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/envi/work-in-progress.html?action=0> [consulté le 18.08.2016]

Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2008/98/CE relative aux déchets, COM/2015/0595 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre pour l'étiquetage de l'efficacité énergétique et abrogeant la directive 2010/30/UE, COM(2015) 341 final, Bruxelles, 15 juillet 2015.

Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 94/62/CE relative aux emballages et aux déchets d'emballages, COM(2015) 596 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 1999/31/CE du Conseil concernant la mise en décharge des déchets, COM(2015) 594 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

Proposition de Directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 2000/53/CE relative aux véhicules hors d'usage, la directive 2006/66/CE relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs, et la directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques, COM(2015) 593 final, Bruxelles, 2 décembre 2015.

Règlement (CE) N°66/2010 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 établissant le label écologique de l'UE.

Résolution du Parlement européen du 9 juillet 2015 sur l'utilisation efficace des ressources : vers une économie circulaire (2014/2208(INI)).

## PRISES DE POSITIONS ET RAPPORTS

---

Comité économique et social européen, Avis NAT/676 sur le Paquet « économie circulaire », Bruxelles, 27 avril 2016.

Conseil des communes et régions d'Europe, Économie circulaire – Les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion des déchets, Messages clés du CCRE, mars 2016.

Institut de l'économie circulaire, Avis sur le Paquet « économie circulaire » de la Commission Européenne, Paris, 17 juin 2016. Disponible en ligne : [http://www.institut-economie-circulaire.fr/CP--L-Institut-de-l-economie-circulaire-publie-son-avis-relatif-au-Paquet-economie-circulaire-de-la-Commission\\_a1166.html](http://www.institut-economie-circulaire.fr/CP--L-Institut-de-l-economie-circulaire-publie-son-avis-relatif-au-Paquet-economie-circulaire-de-la-Commission_a1166.html).

Les Amis de la Terre, Zero Waste France, « Économie circulaire : où est l'ambition annoncée de l'Europe ? », 2 décembre 2015. <http://www.amisdelaterre.org/Economie-circulaire-ou-est-l,2220.html>.

PlasticsEurope, Press release, « PlasticsEurope welcomes the EC's Circular Economy Package », 3rd December 2015. <http://www.plasticseurope.org/information-centre/press-releases/press-releases-2015/plasticseurope-welcomes-the-ecs-circular-economy-package.aspx>.

Pour La Solidarité, Déclaration de position sur l'économie circulaire, août 2015. [http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/cck-news-files/declaration\\_de\\_position\\_consultation\\_pub.pdf](http://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/cck-news-files/declaration_de_position_consultation_pub.pdf).

## AUTRES SOURCES

---

CRISP, James, « Bruxelles présente un paquet sur l'économie circulaire aux objectifs allégés », Euractiv.fr, 3 décembre 2015. <http://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/bruxelles-presente-un-paquet-sur-l-economie-circulaire-aux-objectifs-alleges/>

Ellen MacArthur Foundation, Économie circulaire : concept, <https://www.ellenmacarthurfoundation.org/fr/economie-circulaire/concept> [consulté le 17.08.2016]

ADEME, Économie circulaire : notions, fiche technique, octobre 2013, version modifiée octobre 2014.

ADEME, Économie circulaire : bénéfices socioéconomiques de l'écoconception et de l'écologie industrielle, Stratégie & études n°33, octobre 2012.

ADEME, OFCE, L'évaluation macroéconomique des visions énergétiques 2030-2050 de l'ADEME, 2013.

ADEME, Étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballage et de papier dans le service public de gestion des déchets, mai 2014.

Avise, Définition : Economie circulaire : de quoi parle-t-on ?, <http://www.avise.org/articles/economie-circulaire-de-quoi-parle-t-on/> [Consulté le 8.03.2017].

Bureau international du travail, Rapport V, Développement durable, travail décent et emplois verts, 2013.

Conseil Général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies, Conseil général de l'environnement et du développement durable, L'industrie du recyclage en France : changer de dimension pour créer des emplois ?, décembre 2013.

DEBOUTIERE Adrian, GEORGAULT Laurent, Quel potentiel d'emplois pour une économie circulaire ?, Institut de l'économie circulaire, Étude bibliographique, 2015.

GROOTHUIS, Femke, New era. New plan. Fiscal reforms for an inclusive, circular economy, Case study the Netherlands, 2014.

JOLLY Cécile, DOUILLARD Pierre, L'économie circulaire, combien d'emplois ?, France Stratégie, La Note d'Analyse n°46, avril 2016.

Lavery Pennel, *The Next Manufacturing Revolution: Non Labour Resource Productivity and its potential for UK manufacturing*, 2013.

MEYER, Bernd, *Macroeconomic modelling of sustainable development and the links between the economy and the environment*, Final Report, Gesellschaft für wirtschaftliche Strukturforshung mbH, November 2011.

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE), Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), *L'économie circulaire, état des lieux et perspectives*, rapport n°009548-06, novembre 2014.

Ministère de l'environnement, « Filières de responsabilité élargie du producteur », dans *Gestion des déchets*, <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-principe-de-la-responsabilite,12046.html>. [Consulté le 11.10.2016].

MORGAN Julian, MITCHELL Peter, *Opportunities to tackle Britain's labour market challenges through growth in the circular economy*, WRAP, Green Alliance, January 2015.

Observatoire européen de l'économie sociale, « Définitions », <http://www.ess-europe.eu/fr/page/definitions>, [consulté le 10.10.2016].

Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte, *Le marché de l'emploi de l'économie verte*, Études et documents n°110, Commissariat général au développement durable, août 2014.

PARAT, Céline, « Une économie enthousiaste, active, créatrice de liens sociaux, concrète et mobilisatrice » : entretien avec Antoinette Guhl, adjointe à la mairie de Paris, [rtes.fr](http://rtes.fr), 8 novembre 2014, <http://rtes.fr/Une-economie-enthousiaste-active>. [Consulté le 8.10.2016].

QUIRION Philippe, *L'effet net sur l'emploi de la transition énergétique en France : une analyse input-output du scénario négaWatt*, Centre international de recherches sur l'environnement et le développement (CIRED), avril 2013.

WIJKMAN Anders, SKANBERG Kristian, *L'économie circulaire et ses bénéfices sociétaux*, Club de Rome, Fondation MAVA, mai 2015.

## RAPPORTS & ÉTUDES

---

ADEME, Réemploi, réparation et réutilisation, Synthèse, Édition 2015.

Comité Économique et Social Européen, « Changer l'avenir énergétique : la société civile, acteur majeur de la production d'énergie », Rapport final, janvier 2015.

Conseil des Communes et Régions d'Europe, Économie circulaire – les autorités locales, des partenaires clés pour améliorer la gestion des déchets, mars 2016.

Conseil national des Chambres Régionales de l'Économie Sociale, Panorama de l'économie sociale et solidaire en France, édition 2015.

CRESS Bourgogne, Focus « L'économie circulaire : une opportunité pour l'ESS ? », septembre 2015.

CRESS Midi-Pyrénées, Économie sociale et solidaire, gestion des déchets et économie circulaire en Midi-Pyrénées, Focus #5, décembre 2015.

Cyril ADOUE, Rémi BEULQUE, Laetitia CARRÉ, Julie COUTEAU, Quelles stratégies d'entreprise pour une économie circulaire moteur de croissance ? Amorcer la transition, construire le modèle de demain. Institut de l'économie circulaire, 2014.

European Commission's Expert Group on Social Entrepreneurship (GECES), General Report, October 2016.

Eurostat, « Statistiques sur les énergies renouvelables », [http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Renewable\\_energy\\_statistics/fr#Production\\_primaire](http://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php/Renewable_energy_statistics/fr#Production_primaire). [Consulté le 11.10.2016].

Le Labo de l'ESS, Pour une transition énergétique citoyenne, septembre 2015.

RTES, « ESS et économie circulaire : le couple moteur d'un nouveau développement ? », Lettre n°25, novembre 2015.

## ÉTUDES DE CAS & EXEMPLES D'INITIATIVES

---

Avisé, Économie circulaire et innovation sociale, Étude de cas COOPELIS, septembre 2014.

Avisé, Économie circulaire et innovation sociale, Étude de cas Tri'Vallées, septembre 2014.

Avisé, Économie circulaire et innovation sociale : Étude de cas API'UP, septembre 2014.

Avisé, Économie circulaire et innovation sociale : Étude de cas Ateliers du Bocage, septembre 2014.

CITIZ IDG Ouest, « Fin du service à Cergy-Pontoise », <http://idf-ouest.citiz.coop/>. [Consulté 3.10.2016].

La coopération agricole, « Une coopérative agricole, c'est quoi ? », <https://www.lacooperationagricole.coop/la-cooperation-agricole-c-est-quoi>. [Consulté le 10.10.2016].

« Les coopératives au cœur de la crise des prix agricoles », Terre-Net, 13 août 2015, <http://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/les-cooperatives-au-c-ur-de-la-crise-des-prix-agricoles-202-112145.html>, [Consulté le 18.10.2016].

Emmaüs France, « Emmaüs responsable depuis 1949, écoresponsable depuis toujours », Communiqué de presse, 1er décembre 2015.

Enercoop, « Notre projet », <http://www.enercoop.fr/decouvrir-enercoop/notre-projet>. [Consulté le 7.10.2016].

Enercoop, « Les sociétaires engagés dans un modèle démocratique et transparent », <http://www.enercoop.fr/decouvrir-enercoop/les-societaires>. [Consulté le 10.10.2016].

Envie, « Le réseau et la Fédération » dans Qui sommes-nous ?, <http://www.envie.org/qui-sommes-nous-3/organisation/>. [Consulté le 10.10.2016].

HUSSON Séverin, LARPIN Éric, « Les entreprises sociales ont un temps d'avance dans l'économie circulaire », La Croix, 16 février 2015. <http://www.la-croix.com/Solidarite/Dans-l-economie/Un-temps-d-avance-dans-l-economie-circulaire-2015-02-04-1276655>. [Consulté le 3.10.2016]

Le Labo de l'ESS, « Citiz France : la coopération pour développer l'autopartage » dans Initiatives inspirantes, 27 mai 2015. <http://lelabo-ess.org/Citiz-France-la-cooperation-pour.html>, [Consulté le 7.10.2016].

Le Labo de l'ESS, « 1000 entreprises de l'ESS s'engagent concrètement dans la transition énergétique citoyenne », Communiqué de presse, Paris, 4 novembre 2015.

NICOMETTE, Jean-Jacques, " Face aux critiques, Euralis défend le modèle coopératif", Aqui.fr, 12 février 2016, <http://www.aqui.fr/agricultures/euralis-la-cooperative-se-met-sur-le-grill,13192.html>. [Consulté le 18.10.2016].

REScoop.eu, « What is a REScoop ? » dans Policy Makers, <https://rescoop.eu/what-rescoop>. [Consulté le 14.10.2016].

Réseau Citiz, « Le réseau Citiz, une initiative citoyenne » dans Qui sommes-nous ?, [http://citiz.coop/qui-sommes-nous?\\_ga=1.244629061.1392776320.1475831705](http://citiz.coop/qui-sommes-nous?_ga=1.244629061.1392776320.1475831705). [Consulté le 7.10.2016].

RREUSE, « About us », <http://www.rreuse.org/about-us/>. [Consulté le 14.10.2016].

Scop la Péniche, « Citiz Idf Ouest, l'autopartage qui associe ESS & économie collaborative », [rtes.fr](http://rtes.fr), 15 mai 2016. <http://rtes.fr/Citiz-Idf-Ouest-l-autopartage-qui>. [Consulté le 7.10.2016].

## PUBLICATIONS POUR LA SOLIDARITÉ-PLS

---

CADIC Pol, COLLIN Alexandra, L'économie sociale dans le secteur de l'énergie : le cas des coopératives d'énergie renouvelable en Europe, Working Paper, POUR LA SOLIDARITÉ, juillet 2013.

Europe, énergie et économie sociale, Cahier n°15, POUR LA SOLIDARITÉ, mai 2008.

MANDEL, Camille, L'économie collaborative : de l'enthousiasme à la vigilance, Note d'analyse, Pour La Solidarité, juin 2016.

MESSINA, Stefano, L'économie circulaire en Europe : un pas en avant, deux pas en arrière ?, Note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ, avril 2015.

SCHULLER Marie, La nouvelle politique énergétique européenne et ses enjeux, Note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ, février 2017.

STOKKINK Denis, CANDELA Maud, L'énergie et l'économie sociale : Les bonnes pratiques en Europe, Working Paper, POUR LA SOLIDARITÉ, octobre 2008.

Remerciements à Marie Leprêtre, Mathilde Mosse et Marie Schuller  
pour leur relecture.

# POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

**POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés de tous les acteurs socioéconomiques avec comme devise : *comprendre pour agir*.

## ACTIVITÉS

---

**POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**, laboratoire d'idées et d'actions, met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile.

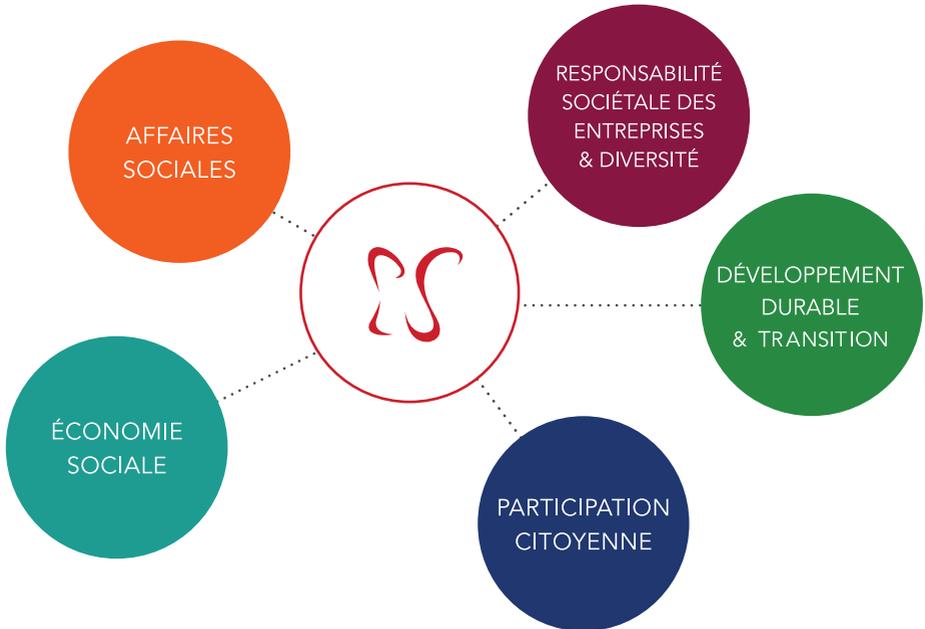
Le think & do tank européen **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

- 1** | **Mène des travaux de recherche et d'analyse** de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications **POUR LA SOLIDARITÉ** regroupées au sein de trois collections "Cahiers", "Notes d'analyse", "Études & Dossiers" sont consultables sur [www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu) et disponibles en version papier.
- 2** | **Conseille, forme et accompagne** sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.
- 3** | **Conçoit et réalise des projets transnationaux** en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.
- 4** | **Organise des conférences** qui rassemblent dirigeant-e-s, expert-e-s européen-ne-s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

# THÉMATIQUES

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



## OBSERVATOIRES EUROPÉENS

---

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

■ [www.ess-europe.eu](http://www.ess-europe.eu)

■ [www.transition-europe.eu](http://www.transition-europe.eu)

■ [www.diversite-europe.eu](http://www.diversite-europe.eu)

■ [www.participation-citoyenne.eu](http://www.participation-citoyenne.eu)

# COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

## Aperçu des récentes publications

### NOTES D'ANALYSE POUR LA SOLIDARITÉ

#### Éclairages sur des enjeux d'actualité

---

- *La digitalisation des services à la personne. POUR LA SOLIDARITÉ & CHORUM, juin 2017.*
- *L'austérité dans la zone euro : 4 Notes d'analyse. Alberto Iturralde, juin 2017.*
- *L'émergence des Social Impact Bonds en Europe. Hans Deblieck, mai 2017.*
- *Espaces de coworking et tiers-lieux : de l'équipe à la communauté. Rémi Leturcq, mai 2017.*
- *La transformation numérique dans l'Europe 2020 : un puissant levier d'inclusion. Florent Losson, mai 2017.*
- *Définanciariser le bien-être. Daniela Gabor et Maria Magdalena Tancau, avril 2017.*
- *L'éducation au développement durable en Europe. Veronika Von Wachter, mars 2017.*
- *L'éducation au développement durable : vecteur de transformation. Veronika Von Wachter, mars 2017.*
- *Être aidant-e : entre solidarité choisie et précarité subie. Anna Métral, mars 2017.*
- *ESS et Jeunesse : valeurs partagées. Tiphaine Faure, mars 2017.*
- *Politique énergétique de l'UE : quelles évolutions ? Marie Schuller, février 2017.*
- *La nouvelle politique énergétique de l'UE et ses enjeux. Marie Schuller, février 2017.*
- *Réchauffement climatique et migration : zoom sur un phénomène méconnu. Marie Schuller, décembre 2016.*



## CAHIERS POUR LA SOLIDARITÉ

### Résultats de recherches comparatives européennes

---

- *Face aux nouvelles formes d'emploi, quelles réponses au plan européen ? PLS & SMart, n°36, juin 2017.*
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie / France. PLS & SMart, n°34/35, mai 2015.*
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes. Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.*
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie. Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.*

## ÉTUDES & DOSSIERS POUR LA SOLIDARITÉ

### Analyses et réflexions sur des sujets innovants

---

- *Finance et bien-être, une réflexion participative. Marie Leprêtre, décembre 2016.*
- *Pour l'intégration en apprentissage des jeunes vulnérables. Sanjin Plakalo, décembre 2016.*
- *La participation des travailleurs au sein des entreprises. Denis Stokkink, novembre 2016.*
- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France. POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.*
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage. Projet ANEETS, juin 2016.*
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises. Projet CARVE, juin 2016.*
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative. Projet Gender Balance Power Map, avril 2016.*



# Développement durable

*Le développement durable est un mode de développement des activités humaines équilibré, viable à long terme dont les impacts écologique, social et économique ont été pris en compte. Depuis sa création, le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ – PLS développe une réflexion novatrice et de multiples recherches autour des concepts de logement durable, développement local, nouveaux métiers de la ville, transition durable, empreinte positive des entreprises sociales.*

Ce Cahier analyse la transition vers une économie circulaire sous quatre angles thématiques.

Les initiatives en faveur d'une transition vers une économie circulaire se multiplient à toutes les échelles, et notamment au niveau des politiques européennes. La Commission Juncker a proposé en décembre 2015 une série de mesures qui ont suscité de nombreux commentaires. POUR LA SOLIDARITÉ propose dans la première partie de cette publication une analyse des mesures du **Paquet Juncker** en matière d'économie circulaire.

Le financement de la transition vers une économie circulaire représente l'enjeu majeur des prochaines décennies et implique une transformation profonde de la structure de notre économie ainsi que le soutien des acteurs publics. Dans la seconde partie de cette étude, PLS présente les **financements** existants, les **leviers** à actionner et les mesures à développer.

La transition vers une économie circulaire nécessite une restructuration du système productif et économique. Si les études prospectives s'accordent à dire qu'elle sera globalement créatrice d'**emplois**, elle implique une réallocation sectorielle des effectifs et l'adoption de nouveaux modèles d'affaires. Une attention et un soutien particuliers sont donc à porter à l'emploi – objet de la troisième partie de ce Cahier.

L'économie circulaire suscite aujourd'hui un tel engouement qu'on pourrait croire à un simple effet de mode. Pourtant, elle se relie à une histoire plus ancienne : celle de l'**économie sociale et solidaire**. Il est fondamental que l'économie sociale saisisse l'opportunité de la montée en puissance de l'économie circulaire pour se renouveler et lui donner une dimension sociale et éthique. La quatrième et dernière partie de cette publication met en exergue les complémentarités et synergies entre les deux modèles économiques.

*Ce Cahier bénéficie du soutien financier de Bruxelles-Environnement.*

Collection « Cahiers » dirigée par Denis Stokkink

[www.pourlasolidarite.eu](http://www.pourlasolidarite.eu)



-15€-

Avec le soutien de

